

Groupe Minoteries SA
Rapport de gestion 2020



IMPRESSUM

Direction

Groupe Minoteries SA
Route des Moulins 31
Case postale 68
1523 Granges-près-Marnand
Tél.: +41 26 668 51 11
www.gmsa.ch

Project management & coordination

Groupe Minoteries SA
Secrétariat Direction générale

Textes

(P.-M.R.) Pierre-Marcel Revaz: Message du Président*
(M.M.) Marc Müller: Avant-propos, Marche des affaires et Perspectives**
(B.S.) Blaise Simon: Commentaires sur les résultats*

* La version originale française fait foi.

** La version originale allemande fait foi.

Seules les citations en langue allemande ont été traduites
en français.

Layout

Essencedesign, Lausanne
www.essencedesign.com

Traductions

Tradufisch, Monika Fischer Guerrero
Haute-Voltige, G. Roulin
Traductions Francis Zürcher

Impression

Artgraphic Cavin SA, Grandson
www.imprimeriecavin.ch



Sommaire

IMPRESSUM	2
CHIFFRES-CLÉS DU GROUPE	4
MESSAGE DU PRÉSIDENT	5
ORGANIGRAMME	6
PROCESSUS	7
1. RAPPORT ANNUEL 2020	
Avant-propos	10
Marche des affaires	11
COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS	19
PERSPECTIVES	20
2. COMPTES SOCIAUX	
Bilan	24
Compte de résultat	26
Annexe aux comptes annuels	26
Proposition relative à l'emploi du bénéfice	30
Rapport de l'organe de révision	31
COURS DE L'ACTION	34
3. COMPTES CONSOLIDÉS	
Bilan	38
Compte de profits et pertes	40
Flux de fonds du groupe	41
Mouvement des fonds propres	42
Annexe aux comptes consolidés (Principes comptables)	43
Annexe aux comptes consolidés (Notes)	46
Rapport de l'organe de révision	54
4. CORPORATE GOVERNANCE	59
RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2020	71
Rapport de l'organe de révision	74

Chiffres-clés du groupe

Personnel	au 31 décembre	2020	2019	2018	2017	2016
Effectif (en équivalent plein temps)		191	197	189	193	197
– dont apprentis		9	10	10	9	8
Profits et pertes (en mio de CHF)						
Chiffre d'affaires net		143.7	137.9	138.7	141.2	146.2
Amortissements :						
– Immobilisations corporelles		5.6	6.0	5.5	5.4	5.9
– Immobilisations incorporelles		0.0	0.0	0.0	0.8	0.8
Bénéfice d'exploitation (EBIT)		6.9	5.1	6.0	4.8	7.2
<i>EBIT (en %)</i>		4.8%	3.7%	4.3%	3.4%	4.9%
Résultat net		6.0	5.6	6.0	5.8	5.1
Bilan						
Total du bilan		130.2	133.2	132.6	127.9	138.4
Actif circulant		46.3	46.0	45.3	45.3	57.9
Actif immobilisé		83.9	87.2	87.3	82.6	80.5
<i>Actif circulant (en %)</i>		35.5%	34.6%	34.2%	35.4%	41.8%
<i>Actif immobilisé (en %)</i>		64.5%	65.4%	65.8%	64.6%	58.2%
Fonds étrangers		26.2	32.4	33.9	32.9	47.7
Fonds propres		104.0	100.8	98.7	95.0	90.7
<i>Fonds étrangers (en %)</i>		20.1%	24.3%	25.6%	25.7%	34.5%
<i>Fonds propres (en %)</i>		79.9%	75.7%	74.4%	74.3%	65.5%
Investissements en immobilisations corporelles (réf. flux de fonds)		3.7	6.5	8.7	20.1	3.8
Endettement bancaire		1.0	7.0	5.0	3.5	12.0
Flux de fonds résultant des activités opérationnelles		12.2	7.4	4.6	8.2	20.1
Actions						
Capital-actions (en mio de CHF)		1.65	1.65	1.65	1.65	1.65
Nombre d'actions de nominal CHF 5.00		330'000	300'000	330'000	330'000	330'000
Dividende proposé par action, en CHF		9.00	8.00	7.00	7.00	7.00
Cours au 31.12., en CHF (fiscal)		336.00	360.00	388.00	365.25	341.00
Capitalisation boursière au 31.12. (en mio de CHF)		110.88	118.80	128.04	120.53	112.53
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action, en CHF		18.19	17.01	18.07	17.48	15.43

Message du Président

Chères Actionnaires,
Chers Actionnaires,

L'année 2020 aura été particulièrement troublée avec son lot de malheurs et a affecté profondément notre pays ainsi que chacun d'entre nous.

Pour Groupe Minoteries SA (GMSA), cela aurait pu avoir de sérieuses conséquences. Il n'en a rien été. Les résultats 2020 sont au contraire excellents. En effet, ce sont les meilleurs résultats enregistrés depuis plus de quatre ans, d'autant plus qu'il n'y a pas eu de revenus extraordinaires, tels que ceux issus de la révision du droit fiscal que nous avons connue en 2019.

Le bénéfice d'exploitation a ainsi progressé de KCHF 5'119 à KCHF 6'914, en hausse de 35.1%.

Si certains secteurs de l'entreprise ont souffert des différentes mesures de santé publique, en particulier le secteur de la boulangerie artisanale, les autres secteurs ont progressé de manière favorable. Les habitudes de consommation ont été modifiées par les confinements successifs ainsi que par la baisse des flux touristiques. Citons un exemple: le fort accroissement temporaire de la vente de farine en cornets d'un kilo.

Parallèlement à ces événements, les objectifs qui ont été fixés lors du dernier exercice ont été mis en œuvre avec assiduité.

Ainsi, au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration a siégé à de multiples reprises et pris un certain nombre de décisions. Parmi celles-ci, on peut mentionner les éléments suivants:

- Modifications organisationnelles qui ont pour conséquence une baisse des coûts dans différents domaines notamment administratif, logistique et de Direction.
- Simplification de la structure juridique du groupe en fusionnant plusieurs sociétés filles.
- Redimensionnement du plan de prévoyance, etc.

Tous ces éléments concourent à une amélioration de l'efficacité qui sera encore plus marquée en 2021.

L'autre objectif poursuivi en 2020 a été de trouver un successeur à Monsieur Marc Müller, Directeur général. Les recherches ont abouti par l'engagement de Monsieur Alain Raymond, ingénieur HES en Agro-alimentaire et Biotechnologie. Après une phase d'introduction et de formation, ce dernier a pris ses fonctions officielles le 1^{er} avril 2021.

Parmi les deux autres objectifs que nous nous sommes assignés, à savoir l'intensification de nos efforts sur les marchés ainsi que l'accent mis sur l'innovation et la diversification, ils constitueront l'essentiel des tâches qui seront portées par le nouveau Directeur général.

En principe, nous ambitionnons pour 2021 de poursuivre sur cette lancée et mettons naturellement tout en œuvre afin d'adapter l'entreprise à son environnement. Nous portons l'espérance, comme chacun d'entre vous, que le défi actuel de l'épidémie puisse

être surmonté au cours des prochains mois. Cette situation démontre une fois de plus l'importance de disposer en Suisse d'une certaine autonomie dans le domaine alimentaire, ce à quoi la branche de la meunerie a contribué en travaillant dans certains secteurs 24 heures s/24.

Nous tenons à remercier toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs pour leur dévouement à l'égard de GMSA. En particulier, nous adressons nos vifs remerciements à Monsieur Marc Müller pour tout ce qu'il a entrepris en faveur de GMSA au cours de sa longue activité au sein de l'entreprise.

Nous adressons également nos meilleurs vœux de réussite à Monsieur Alain Raymond. C'est grâce à l'engagement et aux compétences de toutes et tous que GMSA pourra se projeter dans l'avenir avec succès.

Nous vous remercions, chères Actionnaires et chers Actionnaires, de votre soutien sans faille et de la confiance que vous nous témoignez en particulier pendant cette période douloureuse.



Pierre-Marcel Revaz
Président du Conseil d'Administration

Organigramme

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DG – Marc Müller

**DÉVELOPPEMENT /
CONTRÔLE
QUALITÉ**
Valérie Vincent

RH
Murielle Jatou
Marianne Hasler

ACHATS
José Dorthe

PRODUCTION
Tobias Nänny

**VENTE /
MARKETING**

LOGISTIQUE
Jean-Michel
Blaser

**FINANCES /
SERVICES DE
SUPPORT**
Blaise Simon

SUISSE LATINE – Jacques Yerly

SUISSE ALÉMANIQUE/BONVITA AG – Marcel Wächter

INDUSTRIE/STEINER MÜHLE AG – Roland Düring

Processus

ACHATS

Ce processus est responsable de l'acquisition des matières premières et des emballages.

PRODUCTION

La gestion et la coordination de la transformation des blés panifiables et autres céréales, le suivi technique ainsi que l'exploitation des silos externes, sur nos différents sites, sont du ressort de ce processus.

VENTE / MARKETING :

- **SUISSE LATINE**
- **SUISSE ALÉMANIQUE ET BONVITA AG**
- **INDUSTRIE ET STEINER MÜHLE AG**

Les domaines de l'analyse et du suivi du marché sont réunis au sein de ce processus dans le respect des intérêts liés aux différents segments de clientèle.

LOGISTIQUE

L'organisation et la gestion de la logistique de nos différents sites et au niveau national sont réunies dans ce processus, tout comme l'enregistrement des commandes et la facturation.

FINANCES / SERVICES DE SUPPORT

La comptabilité du groupe, la consolidation et le controlling, le service informatique, le «back-office», la comptabilité de l'ensemble des personnes morales et le système de contrôle interne relèvent de ce processus. L'élaboration et l'examen des projets de financement, y compris les mécanismes de surveillance sont également gérés dans ce processus.

(Le contrôle qualité et le développement ainsi que les ressources humaines constituent les états-majors.)



Groupe Minoteries SA

**RAPPORT
ANNUEL
2020**

Avant-propos

^(M.M.) Fin août 2020, nous avons informé par lettre l'actionnariat et nos partenaires commerciaux de la décision du Conseil d'Administration, qui est responsable de l'établissement du rapport de gestion (art. 716a CO), de présenter dorénavant le rapport de gestion et le rapport intermédiaire sous une autre forme, après 15 ans de continuité. On pourrait dire pour résumer: plus simple, plus court, plus compact, sans digression pour éclairer les conditions-cadres de la politique agricole et de la politique européenne pouvant potentiellement toucher – directement ou indirectement – le 1^{er} échelon de transformation. Le tout sans photo, nettement moins onéreux, plus modeste et mieux adapté à la taille de l'entreprise. Les deux « langues officielles » pratiquées à égalité au sein de GMSA (français et allemand) font désormais l'objet d'une version imprimée séparée, et non plus d'une version unique (recto-verso). Un exemplaire imprimé sera remis uniquement sur demande expresse, le Conseil d'Administration se réservant la possibilité de publier les rapports considérés uniquement sous forme « électronique » ces prochaines années.

Le rapport intermédiaire et le rapport de gestion 2021 porteront la griffe de la nouvelle Direction opérationnelle et – à l'exception des conditions impératives dictées par la législation ou la bourse – verront leur forme et leur style adaptés aux impératifs

et aux besoins d'une époque définissant d'autres accents et d'autres priorités. Le présent rapport de gestion reflète d'une certaine manière la période de transition entre « l'ancienne » et la « nouvelle » forme de communication.

AFFAIRES INTERNES: PERSONNEL

Concrétisation du changement de génération à la Direction générale

^(M.M.) Dans le communiqué de presse du 02.06.2020, l'actionnariat et les partenaires commerciaux ont été informés du changement devant intervenir au cours du 1^{er} semestre 2021 au niveau de la Direction (opérationnelle). Occupant la fonction/le poste de DG depuis 2005, M. Marc Müller (né en 1956), qui a considérablement marqué l'entreprise de son empreinte au fil des ans, atteint – selon la communication faite l'année dernière – l'âge de la retraite en 2021 et quitte par conséquent l'entreprise.

Au terme d'une procédure de sélection aussi intensive qu'exigeante, liée au profil très spécifique des besoins pour diriger un groupe de moulins, le Conseil d'Administration de GMSA a nommé M. Alain Raymond (né en 1979) comme successeur présomptif du titulaire du poste. M. Alain Raymond, dont le parcours professionnel a été exposé en détail dans le communiqué de presse

mentionné plus haut, a rejoint l'entreprise le 01.11.2020. Même s'il peut se targuer d'une longue, très solide et profonde expérience de l'industrie, il s'est familiarisé avec le fonctionnement spécifique de la société (organisation de processus multi-sites) durant cinq mois, dans le cadre d'un programme interne de formation et de mise au courant clairement structuré et soigneusement cadencé, comprenant quelques formations continues ponctuelles à l'extérieur. Durant cette phase, il a pu parallèlement se faire une idée globale des maillons de la chaîne de valeur en amont et en aval de la meunerie suisse, ainsi que des concurrents déterminants pour le marché.

Au terme de cette phase d'introduction et de formation, le Conseil d'Administration de GMSA a nommé M. Alain Raymond en qualité de nouveau DG à partir du 01.04.2021 (voir communiqué de presse du 23.02.2021). C'est à lui et au Comité de direction fortement rajeuni ces trois dernières années qu'il reviendra de donner à l'entreprise une nouvelle impulsion de croissance au cours des prochaines années, tout en améliorant sa rentabilité, mais sans mettre en danger les acquis ni prendre de risques à l'issue incertaine.

Marche des affaires

La meunerie – comme d’autres branches de l’industrie alimentaire qualifiée d’indispensable pour garantir l’alimentation de la population suisse – a été classée « d’importance systémique » par les autorités au printemps 2020. Cela a été comme du baume sur de profondes blessures, non seulement pour la meunerie, mais aussi pour l’ensemble de la chaîne de valeur agricole, tant certains services de la Confédération, mais aussi tout particulièrement les associations et organisations économiques enchaînées à la pensée néolibérale, s’étaient exprimés durant des années de façon méprisante à propos de l’agriculture et, avec elle, des échelons de transformation situés en aval. L’avenir nous dira si, dans quelques années, lorsque nous aurons dépassé cette période de crise, l’on se souviendra que l’alimentation est le besoin le plus fondamental de l’être humain. Ce qui est clair, c’est qu’en temps « normal », la meunerie n’est guère considérée, mais que l’essentiel dans la vie apparaît seulement lors de périodes de difficultés et d’incertitudes, voire lors de crises. La NZZ (27.03.2020) n’écrit pas autre chose dans le titre un brin accrocheur d’un article consacré à la situation en Grande-Bretagne: « Le luxe c’est du passé. Ce qui compte aujourd’hui, c’est un sac de farine. »

1.1 UN CONTEXTE CONJONCTUREL SOUS DES AUSPICES PARTICULIERS

^(M.M.) Depuis mars 2020, les médias publient à un rythme quotidien, sur la base des chiffres de l’Office fédéral de la santé publique (OFSP) pas toujours au-dessus de tout soupçon, le nombre d’infections imputables au nouveau coronavirus et le nombre de décès – directs ou indirects – qui lui sont attribuables. Il va pratiquement de soi que le citoyen, en tant que consommateur et mailon de l’économie, s’en trouve passablement troublé. Parallèlement, les opinions concernant les mesures que la Confédération – et les cantons – devraient prendre pour éviter au système de santé d’atteindre les limites de la résistance sans étrangler la vie économique sont et restent controversées. Le Ministre de la santé a souligné plusieurs fois, à juste titre, qu’il s’agit d’un exercice d’équilibre permanent. Par calcul politique – et

d’un point de vue macroéconomique – les autorités, les deux Chambres du Parlement et les divers partis politiques se sont montrés jusqu’ici plutôt généreux pour compenser, au moins partiellement, les pertes financières provoquées par les restrictions de la liberté économique. Le fait que la Suisse connaisse le système du chômage partiel et permette aux entreprises de faire appel à cette bouée de sauvetage pratiquement à l’improviste, sans obstacle bureaucratique exagéré, montre bien l’expression du rôle bienveillant assigné à notre État, conscient de sa responsabilité sociale.

Il est vrai que l’on pouvait aussi s’y attendre, car il n’est de nouveau pas bien difficile de dépenser l’argent des autres – nota bene celui du contribuable – ni de continuer à augmenter l’endettement, dont la charge retombera sur les générations futures. Les innombrables articles et reportages consacrés à la pandémie, dont nous sommes

fatigués depuis longtemps maintenant, n’abordent pourtant pas, ou alors de façon beaucoup trop superficielle, les conséquences à long terme de la « politique économique du yo-yo » pratiquée par la quasi-totalité des pays d’Europe centrale. Sans aucune prévisibilité – et de façon rarement compréhensible – on passe de restrictions draconiennes, plutôt arbitraires et sans guère de fondement scientifique, à des ouvertures partielles, sans tenir compte du fait que l’incertitude est un poison pour la vie économique. Dès que l’on tente de mettre en avant l’aspect économique, on nous explique de façon un peu apaisante, presque moralisatrice, que la santé passe avant l’économie. Deux économistes de la Banque des règlements internationaux (BRI), basée à Bâle, se sont pourtant penchés sur cette question. Ils ont analysé les taux de mortalité de 180 pays entre 1961 et 2018 et sont parvenus à la conclusion suivante: « Le

PIB par habitant et la mortalité sont corrélés négativement; donc quand la situation économique se dégrade, il y a plus de gens qui meurent» (NZZ, 15.01.2021).

— Mais il devrait suffire de regarder les conditions dans le tiers-monde, ou seulement la situation des pays du sud de l'UE, pour comprendre qu'un système de santé fonctionnel et inaltéré repose pour l'essentiel sur une activité économique intacte qui génère aussi un substrat fiscal suffisant.

Depuis l'éclatement de la crise financière en 2007/2008, durant laquelle les banques centrales avaient commencé à inonder les marchés de liquidités à un niveau dépassant l'imagination, les citoyens semblent s'être habitués à partir faussement de l'idée que les États disposent de moyens financiers inépuisables. La crise de l'euro (à partir de 2010) qui était au bord de l'effondrement y a certainement aussi contribué. En 2012, le discours du Président alors en fonction de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, dans lequel ce dernier avait dit que la BCE ferait tout pour sauver l'euro («whatever it takes»), apparaît «a posteriori comme une sorte de point de rupture» (NZZ, 07.01.2021). Les milieux politiquement situés à gauche répètent notamment toujours l'argument que la dette publique de la Suisse est très basse comparativement à celle d'autres pays européens. Il ne s'agit toutefois pas de la dette en valeur absolue, soit de son montant par habitant, mais plutôt du rapport entre cette dette et le PIB.

— Par ailleurs, cette appréciation partielle ne doit pas cacher le fait que l'endettement du secteur privé (particuliers et entreprises) atteint en Suisse un niveau pratiquement record en comparaison internationale, avec plus de 250 % du PIB (source: La Vie économique, numéro 10/2019, éditée par le DFE/SECO).

À ce propos, voici le commentaire lapidaire que l'on peut lire dans cette revue: «Contrairement à la plupart des pays industrialisés, la Suisse a enregistré une forte augmentation de l'endettement des entreprises ces dernières années. Le danger est limité tant que les taux d'intérêt demeurent bas. Mais personne n'avait prévu le coronavirus.» D'après les calculs de l'IIF

(Institute for International Finance) – une association mondiale d'instituts financiers – l'endettement mondial avait augmenté à fin septembre 2020 à 272'000 milliards de dollars. «Ce montant reflète les programmes de sauvetage des États et la forte consommation de capital des entreprises durant la crise» (NZZ, 07.01.2021). Dans le même numéro de ce journal, Olivier Kessler, Directeur de l'Institut libéral de Zurich, décrit de façon un peu plus incisive la situation actuelle: «Les conséquences de la hausse de la dette pour le futur sont absolument sous-estimées. On ne peut pas expliquer autrement l'imprudence et la myopie qui président à l'imposition de nombreuses mesures politiques.» Historien de l'économie très en vue, Thomas Straumann, se veut toutefois encourageant dans sa chronique (NZZ am Sonntag, 03.01.2021): «La Suisse n'a besoin ni de programme d'économies ni d'impôts supplémentaires en raison du coronavirus.» Il part de l'idée qu'avec un déficit de la Confédération de 20 milliards de francs en 2020, le PIB reculerait seulement de 3%. Sa conclusion: «La crise du Covid-19 a peut-être submergé les autorités en matière de politique sanitaire, mais du point de vue de l'économie et des finances, la Suisse a jusqu'ici montré une capacité de résistance étonnante.» Le fait que Thomas Straumann exprime cette position attire d'autant plus l'attention qu'il faisait encore part sans détour de sa profonde préoccupation dans un article de la NZZ am Sonntag du 07.06.2020: «La politique monétaire expansionniste encourage depuis longtemps l'endettement public et privé et a pour conséquence que les banques centrales ont de plus en plus de peine à abandonner leurs mesures extraordinaires. Le retour de l'inflation est ainsi pratiquement programmé, car la combinaison de faibles taux d'intérêt et d'une inflation basse ne peut pas durer éternellement.»

— D'après la théorie économique en vigueur, les dettes publiques qui excèdent 85 % du PIB freinent le développement économique. Par chance, même si la pandémie devait se poursuivre une bonne partie de l'année en cours, la Suisse reste juste au-dessous de la barre des 50 %, du moins pour ce qui est de 2020 (estimation du «International Monetary Fund/IMF»).

Principal marché d'exportation de la Suisse, la République fédérale d'Allemagne se trouve aussi sous le seuil critique de 85 % (estimation IIF pour 2020: 73 %/source:

FAZ, 24.01.2021). La majeure partie des États membres de l'UE et les États-Unis affichent des taux d'endettement dépassant pour certains très largement les 100 % du PIB. Déjà en 2018, soit bien avant le début de la pandémie, l'endettement moyen des 28 pays membres de l'UE s'élevait à 142 % (interview de la NZZ du 23.01.2020 avec Carmen Reinhart, économiste à l'université de Harvard). Le fait qu'en 2007, l'endettement moyen des 28 membres de l'UE était de 57.5 % du PIB, soit en dessous du plafond de 60 % fixé par le Traité de Maastricht (source: L'Âge global, L'Europe de 1950 à nos jours, Ian Kershaw, 2018) semble agir comme une information totalement hors du temps.

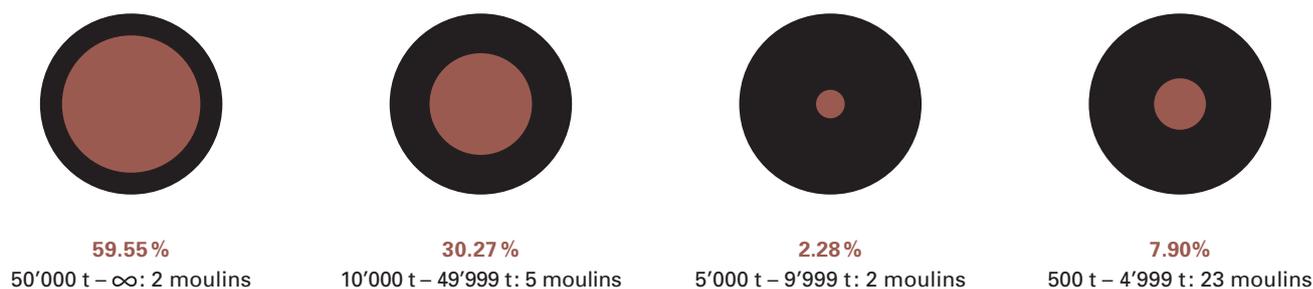
— Pour la Suisse, qui vit comme peu d'autres pays de son commerce extérieur (66 % du PIB), le développement économique général est donc aussi frappé de quelques incertitudes. Il s'agit par conséquent de maintenir la «maison Suisse» – tout comme GMSA – en bon état.

À ce propos, voici ce que dit Olivier Kessler, cité plus haut, dans le même article de la NZZ: «Plus l'on s'endette aujourd'hui, moins on disposera demain de la marge de manœuvre nécessaire pour maîtriser les enjeux futurs.» Ou comme le disait après la guerre du Golfe (1990/91) l'ancien Ministre britannique de la défense, dans un contexte certes différent mais tout à fait comparable: «The first and most obvious lesson of Kuwait is to be ready for the unexpected.»

Avec un pourcentage de fonds propres très performant de près de 80 % et un endettement marginal de CHF 1 mio à fin 2020, qui aurait tout à fait pu être remboursé si l'on n'avait pas craint le paiement de pénalités pour remboursement anticipé, il est évident que GMSA bénéficie de conditions très solides pour affronter l'avenir, indépendamment de la situation conjoncturelle.

STRUCTURE DU SECTEUR / VOLUMES DE MOUTURE / STRUCTURE DU MARCHÉ (ANNÉE CÉRÉALIÈRE 2019/2020)

Source : FMS



MOUTURE (BLÉ TENDRE) PAR ORDRE DE GRANDEUR

Nombre de moulins	Années						
	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20
500 t – 4'999 t	26	26	23	22	21	21	23
5'000 t – 9'999 t	1	1	2	2	2	2	2
10'000 t – 49'999 t	5	5	5	5	4	5	5
50'000 t – ∞	2	2	2	2	3	2	2
Total	34	34	32	31	30	30	32

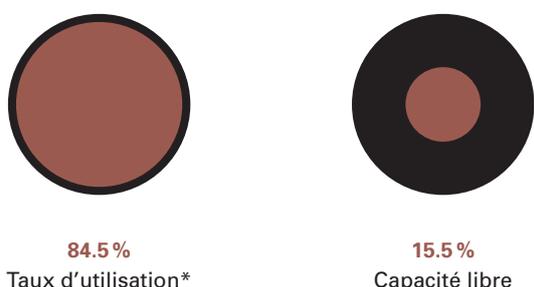
Quantité de mouture	Années						
	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20
500 t – 4'999 t	52'205	51'177	42'434	40'435	36'761	36'974	37'013
5'000 t – 9'999 t	5'757	6'042	12'250	12'434	12'056	11'392	10'719
10'000 t – 49'999 t	137'150	141'587	137'053	141'867	94'831	144'546	141'984
50'000 t – ∞	275'791	271'144	265'566	260'267	313'420	264'316	279'318
Total	470'903	469'950	457'303	455'003	457'068	457'228	469'034

Part de marché en %	Années						
	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20
500 t – 4'999 t	11.09	10.89	9.28	8.89	8.05	8.09	7.90
5'000 t – 9'999 t	1.22	1.28	2.68	2.73	2.63	2.49	2.28
10'000 t – 49'999 t	29.13	30.13	29.97	31.18	20.75	31.61	30.27
50'000 t – ∞	58.56	57.70	58.07	57.20	68.57	57.81	59.55
Total	100						

TAUX D'UTILISATION* DES SITES PRINCIPAUX DE PRODUCTION DE GMSA

(sans Steiner Mühle AG, Bonvita AG et Gebr. Augsburgger AG, Rhonemühle Naters)

ANNÉE CIVILE 2020



* Base : 345 x 24 h = 100 %

ÉVOLUTION DE LA BRANCHE

Le marché de la farine sous la pression de la « situation extraordinaire »

(M.M.) Début 2020, rien n'indiquait que la période sous rapport se déroulerait pour la branche sous des auspices particuliers. Les deux premiers mois de l'année, que nous savons par l'observation et l'expérience être plutôt modestes en termes de ventes, ont donc reflété le « courant normal » des années précédentes. Il n'y a eu aucun transfert important entre les divers segments de vente, ni au sein de chacun d'entre eux. Nous n'imaginions pas le moins du monde que la Suisse, comme tous les autres pays du globe, serait confrontée en quelques jours ou en quelques semaines à une nouvelle réalité, provoquée par la pandémie. Dans le meilleur des cas, nous considérons ce virus, provenant de Chine (Wuhan) selon les informations disponibles, comme un problème pouvant être clairement localisé géographiquement et délimitable, et donc lointain.

Le confinement ordonné par les pouvoirs publics, suite à la « situation extraordinaire » décrétée mi-mars par le Conseil fédéral en vertu de la loi sur les épidémies, a entraîné des changements que nous n'avions jamais vécus sous quelque forme que ce soit et que nous tenions pour impossibles. De mi-mars à mi-mai, la vie publique s'est pratiquement arrêtée, à l'exception des activités économiques indispensables à la survie de la population et à la sauvegarde de l'économie.

La saison touristique hivernale, qui touchait à sa fin, s'est interrompue précocement de façon brutale, ce qui a fait carrément s'effondrer les ventes dans les destinations de montagne. Le tourisme citadin, devenu si important pour la Suisse ces dernières années, et les activités de voyage générales ont pratiquement été réduits à néant dans le monde entier.

- Nombre de nos clients, qui avaient bâti des affaires florissantes sur la confiance en des conditions-cadres fiables, se sont pratiquement retrouvés confrontés du jour au lendemain à de sérieux soucis – économiquement vitaux – en raison des mesures ordonnées par les pouvoirs publics. Les régions de montagne, mais aussi particulièrement les villes, ont été touchées de plein fouet.

Les chiffres des nuitées d'une hôtellerie portée par les touristes étrangers se sont carrément effondrés, ce qui s'est répercuté sur les fournisseurs et, finalement, les transformateurs de matières premières agricoles. Les assemblées générales, les réceptions, les séminaires, les cours de formation, etc. – autrement dit toutes les manifestations impliquant une participation physique, dans lesquelles l'art culinaire et les relations interpersonnelles jouent un rôle non négligeable – ont été interdits ou limités à un tel point que leurs organisateurs y ont renoncé « de leur plein gré ». Certains de nos clients artisanaux ou semi-industriels, qui avaient misé avec succès durant des années sur les livraisons ou les flux de pendulaires à forte fréquentation, sont pratiquement tombés à zéro.

Pourtant, là où il y a des perdants, on trouve aussi des gagnants. Les pertes de ventes d'un côté ont été compensées, mais de loin pas totalement, par une augmentation nette, voire très bonne, des ventes des boulangeries situées dans les zones rurales. Les entreprises du commerce de détail – tout spécialement celles qui ont toujours mis l'accent sur le « food » plutôt que sur le « non-food » – ont tiré profit de cette période, ce qui s'est traduit par des chiffres de vente très réjouissants dans le segment industriel.

- Les ventes de petits emballages (1 kg), qui n'avaient encore jamais dépassé la barre des 10% au niveau de la branche, ont littéralement explosé, mais seulement durant deux mois et demi.

Les raisons pour lesquelles les rayons de farine des grands distributeurs et des discounters ont été pillés et se sont régulièrement retrouvés vides pendant des semaines restent incompréhensibles, tout comme le stockage de produits d'hygiène tout au long de cette période très spéciale. Mais la peur n'est pas toujours explicable, n'a pas de logique interne et n'a rien de raisonnable.

- Toutefois, les volumes de ventes qu'il avait été possible de générer durant cette courte période sont fortement retombés après la première vague de la pandémie et se sont malheureusement de nouveau maintenus dans une large mesure au niveau du « courant normal » pendant les mois d'été.

La meunerie – comme d'autres branches de l'industrie alimentaire qualifiée d'indispensable pour garantir l'alimentation de la population suisse – a été classée « d'importance systémique » par les autorités au printemps 2020. Cela a été comme du baume sur de profondes blessures, non seulement pour la meunerie, mais aussi pour l'ensemble de la chaîne de valeur agricole, tant certains services de la Confédération, mais aussi tout particulièrement les associations et organisations économiques enchaînées à la pensée néolibérale, s'étaient exprimés durant des années de façon méprisante à propos de l'agriculture et, avec elle, des échelons de transformation situés en aval. L'avenir nous dira si, dans quelques années, lorsque nous aurons dépassé cette période de crise, l'on se souviendra que l'alimentation est le besoin le plus fondamental de l'être humain. Ce qui est clair, c'est qu'en temps « normal », la meunerie n'est guère considérée, mais que l'essentiel dans la vie apparaît seulement lors de périodes de difficultés et d'incertitudes, voire lors de crises. La NZZ (27.03.2020) n'écrit pas autre chose dans le titre un brin accrocheur d'un article consacré à la situation en Grande-Bretagne : « Le luxe c'est du passé. Ce qui compte aujourd'hui, c'est un sac de farine. »

Ce « yo-yo » de la vie économique provoqué par les pouvoirs publics n'a donné, dans le meilleur des cas, que des impulsions positives marginales au marché de la farine. Malgré le boom des petits emballages entre mi-mars et début mai, le volume de marché durant la dernière année céréalière a augmenté seulement de 2.5%. Il faut s'attendre à ce que les chiffres du marché global pour l'année civile écoulée (2020), qui sont toujours publiés seulement au début de l'été, soient encore un peu plus modestes. Immédiatement avant et après la deuxième vague, aucun transfert de vente particulier (extraordinaire) n'a été constaté. On a plutôt assisté à la poursuite de l'agonie des clients artisanaux et semi-industriels installés dans les agglomérations, agonie également accompagnée d'insolvabilité.

- Le segment industriel – étonnamment aussi quelques entreprises du 2^{ème} échelon de transformation tournées vers l'exportation – s'est montré pour l'essentiel plutôt peu touché et a même ponctuellement enregistré une croissance.

Les propriétaires du « n° 3 » abandonnent la meunerie

Vers fin 2019, une entreprise active au niveau international, qui se qualifie elle-même de « global M&A and financial advisory professionals », s'est approchée de divers maillons de la chaîne de valeur de la transformation des céréales (en Suisse et à l'étranger) et également de GMSA pour leur annoncer que Stadtmühle Schenk AG, Ostermundigen, était à vendre. Derrière Stadtmühle Schenk AG se tenait depuis 170 ans la même « dynastie de meuniers », le capital-actions de la dernière génération active dans la meunerie étant en mains de Daniela et Stefan Schenk. Ce dernier – secondé par un Directeur qui gère encore aujourd'hui l'entreprise avec succès pour le nouvel actionariat – était actif dans le secteur opérationnel.

— On murmurait depuis longtemps qu'une transaction pourrait avoir lieu un jour ou l'autre, ce qui n'a rien d'étonnant dans une branche où les rumeurs sont à l'ordre du jour. C'est toutefois après le décès de son patron charismatique, Hans Schenk, que la dynamique s'est enclenchée.

Finalement, cette société a été vendue à l'entreprise Kowema AG à Rotkreuz.

1.3 PRODUCTION DE FARINES ET DE PRODUITS SPÉCIAUX (SANS LES ISSUES DE MEUNERIE)

^(M.M.) S'il fallait résumer le commentaire sur l'évolution du volume des ventes de GMSA en un seul mot, c'est assurément « hétérogène » qui conviendrait le mieux. On trouve en effet de tout chez nos clients (2^{ème} échelon de transformation), de ceux qui ont clairement tiré leur épingle du jeu à ceux qui ont nettement perdu, en passant par ceux pour qui la pandémie a été synonyme de « coup de grâce ». Le fait que la farine – et donc principalement le pain – satisfait un besoin vital et n'a été touchée qu'indirectement par la fermeture temporaire de secteurs économiques entiers ordonnée par les autorités a limité les dégâts pour les entreprises de transformation de la farine, qui fabriquent des produits prêts à consommer, du moins dans une perspective nationale et tous segments de clientèle confondus.

— Le marché de la farine, qui n'a été que partiellement affecté par la crise du coronavirus durant l'année

céréalière 2019/2020, ne s'est que peu développé malgré quelques impulsions pendant le confinement.

Ce n'est qu'au moment de la publication des statistiques 2020 de la Fédération des Meuniers Suisses (FMS) que l'on saura si la croissance marginale de 2.5% (source: rapport annuel 2019/2020 de la FMS) se sera aussi maintenue au cours de l'année civile (voir explications sous 1.2 - Évolution de la branche). Il y a toutefois de fortes raisons d'en douter, car comme nous l'avons déjà fait remarquer dans le rapport de gestion 2019 de GMSA (chapitre 1.3), le marché de la farine ne connaît depuis près de quatre décennies dans le meilleur des cas qu'un tassement, malgré une vigoureuse croissance démographique.

Que le secteur meunier ne participe pas aux cycles conjoncturels habituels pour l'économie, qui sont inhérents au type de produits, n'est pas un secret pour les familiers de la branche, ce que ces chiffres de référence confirment une fois de plus. Cela peut paraître difficile à comprendre, voire à accepter dans les phases de forte croissance des autres secteurs économiques, car durant les périodes de recul du PIB, qui sont des événements singuliers dans l'expérience professionnelle de tout un chacun, on se souvient de nouveau de la valeur d'une certaine constance et que celle-ci peut même avoir un certain attrait.

GMSA a cherché depuis toujours, notamment en procédant à diverses acquisitions qui lui ont permis de s'ouvrir de nouveaux canaux de clientèle, à peser le mieux possible les risques du marché. Nous n'avons donc jamais misé sur « un seul cheval », ni exclusivement sur l'industrie, ni uniquement sur l'artisanat. Par ailleurs, nous avons cherché – et continuerons à le faire – à nous diversifier judicieusement dans la transformation des céréales destinées à l'alimentation humaine (Steiner Mühle AG, Bonvita AG), tout en restant fidèles à nos compétences essentielles. En d'autres termes, lors de la création de la société sous sa forme actuelle (2002), nous ne nous sommes pas focalisés sur un seul segment de clientèle.

— Nous nous sommes toujours efforcés d'être fortement représentés chez tous les potentiels transformateurs de farines de céréales panifiables, de ne négliger aucune région du pays et en même temps de faire avancer la centralisation qui n'a de sens du point de vue commercial que dans la mesure où

cela ne se fait pas au détriment de la proximité avec le client.

Si GMSA est considéré, pour le dire sans prétention, comme un partenaire fiable, loyal, engagé et toujours correct, c'est aussi parce que nous avons toujours gardé le contrôle non seulement sur la production, mais également sur la logistique en tant qu'élément de notre activité de base. Cette politique se reflète aussi dans la performance des marchés et, cela va de soi, dans la part de marché (voir 1.4 - Parts de marchés par segments).

Il est très réjouissant que nous soyons parvenus à augmenter le total des ventes de près de 4'000 t de farines/produits spéciaux ou 3.6% (2019: 111'645 t; 2020: 115'614 t), malgré un retrait voulu et conscient quasi-total du secteur des « farines techniques », qui représentait quand même quelques milliers de tonnes, et dont le segment a enregistré en 2020 une baisse d'environ 80% par rapport au niveau record de 2017. (Pour comparaison, cela représente pratiquement le volume de mouture des n° 8 et n° 9 du marché, qui se situent dans la catégorie des moulins transformant entre 5'000 t et 6'000 t par année.) Sans tenir compte des « farines techniques » pour les deux exercices (2019 et 2020), le gain de part de marché s'est donc élevé à 1.2%, pour autant que les décalages entre la période de référence (année céréalière) et l'exercice sous revue (année civile) soient restés dans des limites étroites, comme ce fut le cas les années précédentes.

1.4 PARTS DE MARCHÉS PAR SEGMENTS: « G3 », « G7 » ET « G20 »

^(M.M.) Dans un article du 29.12.2020 au titre un peu racoleur « Les meuniers suisses ont de la peine malgré le Heimatschutz », la NZZ parle des 45 moulins qui se partagent le marché suisse. On s'y réfère aux chiffres publiés par la Fédération des Meuniers Suisses (FMS) dans son rapport annuel 2019/2020. Si l'on relie sans filtre ni réflexion le terme de « Heimatschutz », utilisé dans ce contexte de façon abusive, et le nombre de protagonistes du secteur suisse de la meunerie, sans avoir analysé d'un œil critique la véritable structure de la branche, on pourrait être enclin à penser que la gestion douanière en vigueur a contribué de façon déterminante à en retarder la consolidation. Cette impression est soulignée par l'affirmation non fondée ni commentée plus en détail que « dans divers pays européens, la concentration du marché est encore plus marquée que dans notre pays ».

(Dans la région allemande très industrialisée du Bade-Wurtemberg qui compte environ 11 millions d'habitants, à proximité immédiate de la Suisse, la structure du secteur meunier est d'ailleurs parfaitement comparable. Il va pratiquement de soi qu'elle est beaucoup plus imposante dans le nord de l'Allemagne, avec des connexions mer/ports aux environs d'agglomérations très peuplées et des conditions topographiques peu exigeantes.) Une enquête journalistique sérieuse, réalisée dans les règles de l'art, ne ressemble pas du tout à ça.

L'impression transmise par cet article de la NZZ, certes plaisant mais plutôt dénué de substance, est extrêmement trompeuse. Si l'on se base sur les usages habituellement en vigueur en Europe, alors il existe en Suisse seulement 32 moulins ayant une importance statistique, parce que 13 entreprises de transformation n'atteignent pas le seuil minimal de 500 t de volume de mouture (env. 400 t de farine) et peuvent donc être classées dans la catégorie des moulins sans véritable caractère commercial.

Mais ce chiffre peut encore paraître relativement important pour le profane peu familier avec l'industrie meunière suisse. Toutefois, si l'on approfondit, on peut parler d'une très nette évolution structurelle, qui s'est enclenchée avec le démantèlement conscient et autonome du régime de marché (appelé « accord de rationalisation ») au milieu des années 90, décidé volontairement, il faut le souligner, après deux tentatives de la Commission des cartels de l'époque (1984/1994) repoussées sans trop de mal.

- Les deux leaders du marché de la farine de blé tendre, Swissmill, propriété du groupe Coop, et Groupe Minoterie SA (GMSA), ont totalisé, sans tenir compte des moulins non commerciaux (moins de 500 t de volume de mouture), 59.5% des parts de marché durant l'année céréalière écoulée, ce qui nous permet d'en déduire que la course épaule contre épaule, qui oppose depuis des années ces deux protagonistes avec près de 30% chacun, se poursuit.

Si l'on y ajoute le n° 3 du marché, Stadtmühle Schenk AG (BE), avec une part de marché estimée à 10.5%, alors le « G3 » totalise environ 70% du volume de marché (chiffre arrondi). Si l'on élargit le cercle aux moulins occupant les rangs 4, 5 et 6, dont les parts de marché sont relativement proches (6%, 5.5% et 5% selon les estimations) et que l'on y ajoute le n° 7 avec environ 3.5%,

alors le « G7 » couvre près de 90% du marché suisse.

- Ces chiffres ne sont pas le reflet d'une recherche absolue de taille ou de croissance, mais plutôt celui d'une pression concurrentielle violente, souvent impitoyable, qui contraint à répartir les coûts sur le plus grand volume possible tout en comprimant, ce qui est lié à une utilisation poussée des capacités de production, mais aussi à l'existence d'un outil de production adéquat, pour ainsi dire taillé sur mesure.

Une bonne douzaine d'autres moulins, situés dans huit cantons, oscillent avec leur part de marché entre 0.3% et 1.5% – du moins selon nos estimations basées sur une mosaïque d'évaluations provenant de différentes sources – si bien que cette catégorie devrait représenter environ 7.5% des parts de marché. En d'autres termes, le « G20 » des moulins suisses couvre, pour arrondir, environ 98% de part de marché. Ce chiffre est confirmé par le rapport annuel (2019/2020) de la FMS, qui accorde au segment des moulins jusqu'à 500 t (les 23 entreprises restantes) une part de marché à peine supérieure à 2%.

Dans l'ensemble, on peut dire que les rangs hiérarchiques entre les protagonistes de la branche, qui travaillent sur un marché à maturité, voire plus que saturé, se modifient certes sans faire de bruit mais continuellement. Les deux « sujets dominants » incontestés ne se font aucun cadeau, mais ils sont parallèlement attaqués en permanence sans aucun respect par des moulins de toutes tailles, ce qui ne les empêche pas de développer leur position petit à petit, certes lentement mais sans discontinuer. Le fait que ces deux ratissent le marché systématiquement et minutieusement est l'expression de la rudesse du contexte concurrentiel et, entre autres, également une réponse à ces attaques.

- Mais vu la solidité des relations avec la clientèle, qui est une caractéristique du marché de la farine, les changements ne se produisent que lentement, même si la farine de blé tendre est un produit relativement facile à substituer.

Au fil des ans, la tendance est à la perte de parts de marché pour les deux catégories

inférieures, de 500 t à 5'000 t et de 5'000 t à 10'000 t, alors que le segment entre 10'000 t et 50'000 t – du moins considéré dans sa totalité et comme un groupe – est plutôt résistant, même si le classement entre le n° 3 et le n° 7 a connu au cours des ans des modifications qu'il ne faut pas sous-estimer.

Très concrètement, il faut dire que la taille critique d'une entreprise de meunerie devrait être nettement plus grande que nous ne le supposons encore il y a quelques années. Cette réalité est fondée pour l'essentiel sur les exigences du marché. Par exemple, de nouvelles certifications – à l'allure parfois exotique – sont exigées de façon péremptoire avec la régularité d'une horloge, parce que le 2^{ème} échelon de transformation demande toutes les garanties possibles et a de la peine à assumer ses propres responsabilités. De plus, la traçabilité basée sur l'informatique doit être perfectionnée en permanence et poussée jusqu'à l'extrême, ce qui coûte très cher. Les audits des clients et les audits de système, effectués par des tiers mandatés à cet effet, qui n'ont malheureusement souvent qu'une vague idée de la réalité du quotidien d'une entreprise, sont développés de façon presque frivole et transposés à des domaines qui étaient encore qualifiés de sujets tabou il y a quelques années.

- L'analyse des résidus de toutes sortes semble ne plus connaître de limites. Ainsi, à fin 2020, il a fallu rappeler et détruire à l'échelle suisse – donc également chez GMSA – des centaines de tonnes de sésame et de produits contenant du sésame, parce que la teneur en oxyde d'éthylène (produit de désinfection pour les denrées alimentaires sensibles à la chaleur) chez le principal fournisseur, l'Inde, avait parfois nettement dépassé les limites au niveau européen, mais n'aurait de loin pas atteint celles imposées par les sévères exigences américaines. (Un cas classique de gaspillage alimentaire ordonné par les autorités.)

Pour résumer, une entreprise de taille (critique) moyenne atteint vite ses limites du fait de ses disponibilités en termes de ressources humaines, organisationnelles et financières, même si l'organisation de son outil de production, de sa logistique et de son administration est un modèle du genre. C'est pourquoi nous pensons que ces prochaines années, il y aura encore des choses

à faire et il faudra agir dans la catégorie des moulins entre 5'000 t et 50'000 t.

1.5

L'IMPORTANCE DE L'UTILISATION DES CAPACITÉS

^(M.M.) Si une entreprise de meunerie entend subsister à long terme sur le marché, elle doit contrôler très précisément les paramètres de productivité les plus divers, et ce dans une structure d'une grande complexité. Même de légers écarts – à peine visibles sur les écrans radars – peuvent influencer considérablement sur le résultat financier. Ainsi, l'utilisation des capacités, un indicateur de l'affectation judicieuse du capital investi, revêt un rôle essentiel. Indépendamment de cela, ce chiffre de performance est un indice plutôt fiable de la façon dont un protagoniste se déplace sur le marché.

— Plus l'indice d'utilisation des capacités qu'un moulin peut afficher est élevé, plus on peut classer de façon précise ses actes au niveau de la fixation des prix, du moins en règle générale.

C'est pourquoi il faut viser un taux élevé d'utilisation des capacités dans toute la branche. Toutefois, au sein d'une chaîne de valeur plutôt conservatrice, où le changement de fournisseur constitue plutôt l'exception, cet indice ne peut pas être atteint judicieusement au moyen d'un débauchage agressif, mais uniquement via la réduction déterminée de capacités (voir rapport de gestion GMSA 2016, chapitre 1.6). Vu de l'extérieur, cela peut impliquer certains éléments ou points de vue destructeurs, car dans un système d'économie de marché, l'entrepreneur se distingue surtout par le développement et la recherche de la croissance et non pas par le gel de capacités. Mais en vérité, la meunerie est confrontée à une réalité un peu différente.

— C'est l'accès potentiel au marché qui détermine l'outil de production nécessaire et non pas le réflexe ancré dans de nombreux cerveaux du secteur, selon lequel c'est la capacité théoriquement à disposition qui devrait définir le volume des ventes.

Il faudrait trouver si possible un équilibre entre la capacité de production à disposition et les volumes vendables de façon réaliste – du moins dans une représentation idéale

de l'entreprise – afin que les ressources ne restent pas inexploitées, mais puissent être utilisées 24 heures sur 24 pour ce à quoi elles sont destinées.

Les faibles marges de la meunerie sont en principe imputables aux trois causes suivantes :

- Plus une économie est développée, plus le pourcentage des dépenses des ménages pour l'alimentation baisse fortement, parce que l'on cherche à générer le «revenu libre» le plus élevé possible, permettant la consommation de biens non nécessaires à la vie. Un «revenu libre» élevé va de pair avec des prix bas – et de maigres marges – du moins pour les fabricants de produits destinés à l'usage quotidien, parce que ces derniers ne jouissent que d'une faible considération dans une société d'opulence. Par ailleurs, s'agissant du marché de la farine, on parle de marché à maturité ou de marché saturé, ce qui ne permet en soi aucune fantaisie en ce qui concerne les possibilités de gain.
- Les fabricants de denrées alimentaires d'origine agricole, qui ne peuvent dialoguer directement avec les consommateurs parce que leurs produits ne peuvent être consommés qu'après des étapes de transformation supplémentaires, transfèrent le gros de la valeur ajoutée vers le dernier échelon, qu'ils le veulent ou non. En d'autres termes, le pain peut susciter des émotions, si bien que son prix n'a plus qu'une importance secondaire, pour autant que la prestation soit reconnaissable ou expérimentable. Il en va malheureusement tout autrement pour la farine, qui apparaît en tant que telle de façon plutôt concrète et pragmatique.
- Le troisième facteur dépend de la relative facilité de substitution de la farine, du moins entre les principaux fournisseurs, qui peuvent dans l'ensemble être qualifiés de très performants. Il y a bien entendu toujours des domaines où une différenciation claire est possible, tout particulièrement quand des facteurs humains entrent en jeu, ce qui se produit aussi sur le marché suisse de la farine.

Ce contexte, à savoir un produit agricole qui n'est pas prêt à consommer, sur un marché saturé, à maturité depuis longtemps, la facilité de substitution toujours liée à des surcapacités considérables, bien connues dans la branche mais que bien peu de protagonistes combattent avec conviction, fait qu'un taux élevé d'utilisation des capacités est un des paramètres essentiels.

Comme d'habitude, nous nous focalisons dans la comparaison de l'utilisation des capacités sur les sites de productions principaux de Bruggmühle Goldach/SG (est) et des Moulins de Granges/VD (ouest), parce que Bonvita AG ne peut pas être qualifié de moulin et que des rôles et tâches spécifiques (transformation de produits spéciaux Bio et Demeter, production AOP en Valais) sont assignés aux autres sites que sont Steiner Mühle AG/BE et Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters/VS.

Avec une utilisation des capacités théoriquement possible à 100 % de 345 jours 24 heures sur 24, nous plaçons sciemment la barre très haut. Mais l'atteinte de cette limite ne serait possible que si nous devions produire un nombre relativement faible de types de farines, avec peu de changements de moutures, et si nous pouvions répartir les volumes de production linéairement sur chaque mois de l'année. Le comportement du marché suisse ne correspond cependant pas du tout à ces conditions. Ainsi, les lots de mouture ont tendance à devenir de plus en plus petits, alors que l'assortiment basé sur les matières premières des trois modes de culture existants ne cesse de s'étoffer. La courbe des volumes de production peut ainsi varier, selon la saison, jusqu'à 25 %.

— En clair, la pure capacité de production, tout particulièrement quand l'infrastructure immobilière et technique en amont et en aval présente encore quelques lacunes, doit être calibrée un peu plus haut pour pouvoir absorber quand même le volume de production.

En 2017, nous étions parvenus à atteindre un pourcentage d'utilisation des capacités record de 89 % – toutefois y compris quelques milliers de tonnes de farines dites « techniques ». Ce résultat s'est élevé à 87.2 % en 2018 et à un décevant 83 % en 2019. Durant l'exercice sous revue (2020), la tendance à la baisse a été stoppée avec une utilisation des capacités de 84.5 %, ce qui correspond à une exploitation des installations de Granges et Goldach durant 291 jours 24 heures sur 24. Cette valeur est remarquable, car nous nous sommes délibérément retirés en quasi-totalité du segment des « farines techniques » depuis le 2^{ème} semestre 2019 (voir rapport de gestion GMSA 2019, page 17). Ce qui est certain, c'est qu'un taux d'utilisation des capacités égal ou supérieur à 90 % ne serait réaliste pour GMSA que si la périphérie immobilière et technique en amont et en aval du processus de mouture proprement

dit pouvait être transformée et adaptée au cours des prochaines années.

- La « croissance anarchique » des labels et des moutures spécifiques à des frontières géographiques ou cantonales étroitement définies, dont la valeur intrinsèque (éléments psychologiques indéniables mis à part) reste toujours mystérieuse pour nous et qui devrait être considérée comme une chimère de subtils stratèges en marketing, est clairement incompatible avec une production économiquement judicieuse.

Mais c'est ainsi qu'est le marché, pas très rationnel, rempli d'histoires sympathiques, d'un certain nombre de rêveries et d'associations d'idées auxquelles nous devons nous plier, dans notre position avant le 2^{ème} échelon de transformation, afin de ne pas devoir abandonner le terrain à des « acteurs » régionaux qui savent parfaitement tirer profit de leurs atouts.

Commentaires sur les résultats

^(B.S.) En préambule, nous tenons à rappeler que notre société fille Gebr. Augsburger, Rhonemühle Naters AG (GARN) avait été intégrée à 100 % dans nos comptes consolidés au 1^{er} juillet 2019. Par conséquent, pour apprécier les chiffres 2020 et le comparatif 2019, il y a lieu de tenir compte de cet état de fait. En outre, durant le 1^{er} semestre 2020, nous avons transféré d'importants volumes de production de notre société fille de Naters (VS) à Granges-près-Marnand (VD). Cet effet aura pour conséquence d'être encore plus efficace dans la gestion de notre fabrication. Certaines farines spéciales seront toujours produites dans le Haut-Valais.

Par ailleurs, afin de simplifier sa structure, Groupe Minoteries SA (GMSA) a repris par fusion-absorption ses sociétés filles Bruggmühle Goldach AG, Moulins de Granges SA, Grands Moulins de Cossonay SA, à Valbroye et Intermill AG de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2020, sans que cela n'ait d'effet direct sur le volume d'activité. En corollaire de ceci, la comparaison des exercices 2019 / 2020 n'est pas aisée lors de la lecture des comptes sociaux. Toutefois, afin d'être concis, les stocks de marchandises et les immobilisations corporelles qui faisaient partie intégrante des bilans des sociétés filles ont été transférés au sein de la société mère GMSA renforçant du même coup les fonds propres.

Enfin, pour clore le préambule, les comptes consolidés ne sont pas affectés par ce phénomène de fusion. Toutefois, l'investisseur ou le lecteur aura beaucoup plus de facilité à apprécier nos structures internes par le biais de nos chiffres-clés ou indicateurs.

Nos volumes de produits finis ont progressé de 3.54 %. Si nous nous focalisons uniquement sur la croissance interne, l'augmentation est de 2.76 %. Nous vous invitons à parcourir le chapitre 1.2 qui contient l'analyse complète et détaillée de nos différents marchés. Le chiffre d'affaires net a progressé de 4.26 % pour s'établir à KCHF 143'735 (2019 : KCHF 137'864).

Le prix des blés mis en œuvre dans les moutures est resté assez stable durant l'exercice 2020. Le fait de pouvoir être plus efficace dans la gestion des lots de production a quelque peu compensé les ventes de produits finis vendus à moins forte valeur ajoutée (voir 1.2 - Évolution de la branche).

Ainsi, le bénéfice brut sur les ventes de marchandises diminue en terme relatif mais augmente en valeur absolue en raison des effets de la hausse des volumes de produits finis vendus ainsi que de l'intégration des 12 mois de notre société fille GARN, faisant passer l'indicateur de KCHF 43'573 à KCHF 45'300.

Quelques ajustements de provisions sur différents risques sont venus amplifier nos autres produits d'exploitation progressant ainsi à KCHF 3'326 (2019 : KCHF 2'949).

Les charges de personnel sont en léger recul pour atteindre KCHF 22'511 (2019 : KCHF 22'666). Quant aux charges d'exploitation, elles augmentent tout d'abord en raison de la croissance des volumes de produits finis. Cependant, fin octobre 2020, nous avons reçu une information officielle de la Confédération afin de procéder à un rappel de tout produit contenant partiellement ou totalement des graines de sésame provenant d'Inde.

Les coûts externes liés à cet événement sont estimés à KCHF 644 et chargent intégralement l'exercice 2020. Toutefois, nous sommes confiants, pensant être en mesure de récupérer un certain montant, avec quelques réserves, eu égard à la complexité du dossier. Bien que cette problématique concerne notre activité et nos risques, il y a lieu d'apprécier ce montant comme une charge non-récurrente.

Afin de rendre l'outil de production encore plus performant, nos investissements se sont déployés sur des biens nécessaires, à renouveler. À noter que nous nous donnons les moyens pour digitaliser un maximum nos processus, malgré le contexte particu-

lier dans lequel nous vivons actuellement.

Par conséquent, le bénéfice d'exploitation s'envole pour s'établir à KCHF 6'914 (2019 : KCHF 5'119) soit une hausse de 35.07 %.

Le cash-flow généré nous a permis de pouvoir rembourser KCHF 6'000 d'avance à terme fixe auprès des banques. À fin 2020, l'endettement de GMSA s'élève à KCHF 1'000. À noter également que nos produits d'intérêts baissent en corrélation avec les prêts octroyés aux artisans-boulangers. Si nous pouvons nous réjouir de constater que nos clients honorent leurs dettes, nous devons rester très prudents dans le contexte actuel. En effet, nous sommes conscients de l'importance des facilités octroyées et déployées par la Confédération pour fluidifier les mouvements monétaires ainsi que de tous les autres outils mis à disposition qui pourraient faire décaler des problématiques de trésorerie sur l'exercice 2021.

Cette année, nous n'avons pas enregistré de produits d'impôts dus à la RFFA comme l'an dernier. Le corollaire de ceci est une charge d'impôts récurrente.

Enfin, nos très bons résultats 2020, en tenant compte des contextes évoqués, se matérialisent par un résultat net en hausse de 6.91 % à KCHF 6'004 (2019 : KCHF 5'616).

Perspectives

Le fait de devoir, depuis toujours, tirer son épingle du jeu dans l'industrie meunière – particulièrement lorsque nos résultats sont comparés à ceux des « fleurons de l'industrie suisse » – est quasiment une évidence si l'on est un peu familiarisé avec le secteur de l'agriculture. Il est probablement vrai aussi qu'une rentabilité constamment malmenée par l'âpre concurrence nous a certainement évité de perdre de vue notre cœur de métier et nous a forcé à nous y accrocher.

(M.M.) Helmut Kohl, le 6^{ème} Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, avait déclaré, lors d'un discours devant le Parlement allemand en 1995: « Celui qui ne connaît pas le passé, ne peut ni comprendre le présent ni construire l'avenir. »

Dans une entreprise telle que la nôtre, il n'en va pas différemment. Nous avons le privilège de pouvoir compter, quasiment à tous les niveaux et dans toutes les fonctions, sur des collaboratrices et collaborateurs qui ont, à leur actif, de nombreuses années de service, parfois même plusieurs décennies, et qui forment la véritable colonne vertébrale de notre savoir-faire. Grâce à l'apport de forces neuves, des jeunes qui savent jongler brillamment avec les défis actuels de la numérisation, auxquelles s'ajoutent des collaboratrices et collaborateurs ayant eu des expériences entièrement différentes dans d'autres entreprises, nous obtenons une dynamique motivante qui conduit au succès. Il n'est certainement pas exagéré de dire que, ces deux dernières décennies, nous avons généré une impressionnante valeur ajoutée pour l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie céréalière – notamment pour nos actionnaires – pour autant que nous soyons jugés à l'aune de l'économie agricole. Trois critères sont déterminants dans ce contexte :

- le dividende s'est accru de plus de 360 % pendant la période susmentionnée, la capitalisation boursière a triplé et, dans le même

temps, l'entreprise autrefois hautement endettée a pu augmenter de près de 80 % son taux de capitaux propres, une réussite accomplie grâce à des désinvestissements ciblés, menés parallèlement à un rythme d'acquisitions soutenu.

Ce « bilan » de performance flatteur résulte notamment de choix stratégiques habiles qui se sont révélés non seulement justes et cohérents à long terme, mais en adéquation avec l'évolution du marché. À cela s'ajoute que, comme en atteste notre impressionnante proximité avec le marché et les clients, le niveau opérationnel/organisationnel a su rester en phase avec nos ambitions élevées, une réalité qui se traduit par un gain significatif des parts de marché depuis la fondation officielle de GMSA en 2002.

Le fait de devoir, depuis toujours, tirer son épingle du jeu dans l'industrie meunière – particulièrement lorsque nos résultats sont comparés à ceux des « fleurons de l'industrie suisse » – est quasiment une évidence si l'on est un peu familiarisé avec le secteur de l'agriculture. Il est probablement vrai aussi qu'une rentabilité constamment malmenée par l'âpre concurrence nous a certainement évité de perdre de vue notre cœur de métier et nous a forcé à nous y accrocher.

Nous étions, nous sommes et restons des meuniers, même si nous nous intéressons

parfois aux domaines connexes pour autant qu'ils soient en rapport avec la transformation des céréales. L'ADN de notre entreprise est la transformation des matières premières agricoles en produits de base à partir desquels le 2^{ème} échelon de transformation fabrique des denrées alimentaires prêtes à consommer. Nous avons pour tâche continue de consolider nos points forts et de les appliquer au marché. Ces prochaines années, il s'agira de veiller à ce que notre potentiel interne s'exprime de manière encore plus concrète pour nos clients, afin d'accéder au statut d'« acteur incontournable » pour les acheteurs de farine en Suisse.

- Transformer des céréales panifiables en farine : voilà notre métier, notre compétence, sans jamais penser que ce processus ne puisse plus être optimisé. Affirmation qui peut paraître banale, mais qui ne l'est pas.

Urs Dübendorfer, membre de l'équipe de développement « Smart Mills » au sein de l'unité « Business Unit Milling Solutions », l'exprimait ainsi dans la revue spécialisée allemande « Mühle + Mischfutter » (numéro 23, 03.12.2020): « Les moulins modernes sont des installations extrêmement complexes. ... seules des améliorations mineures sont encore possibles. ... on observe qu'à l'échelle mondiale, de nombreux moulins ont déjà opéré leur mutation en

adoptant des processus d'automatisation. Mais ce ne sont que des solutions partielles qui fonctionnent de manière autonome. Les différents processus sont encore isolés, peu réglementés, et l'intégration fait encore défaut. ... Il est important de reconnaître que la mutation numérique des moulins débouche sur une mine d'informations qui était inaccessible jusqu'à récemment. La saisie de données en temps réel est également utile pour pouvoir anticiper les tendances et les dérives possibles, ce qui donne l'avantage d'une capacité de réaction rapide.»

Mais revenons-en à Helmut Kohl et à son plaidoyer pour la connaissance du passé, et prenons un exemple: 20 ans plus tôt, nous étions obligés de nous contenter de rendements qui, aujourd'hui, signeraient l'arrêt de mort économique de notre entreprise. L'évolution observée fut extrêmement rapide, et pourtant, à chaque nouveau paquet d'investissements considéré comme important pour l'infrastructure d'un moulin, on croit avoir atteint un niveau absolu de maturité des processus de production et on estime qu'il n'est plus possible d'optimiser le système davantage.

— Certes, les principales étapes du progrès enregistré au niveau de la production ne sont guère différentes de ce que connut notre secteur cent ans plus tôt, comme on l'observe ailleurs dans l'industrie de transformation. Mais la technologie dans le secteur de la meunerie – pas seulement dans le domaine de la gestion et son informatique – a fait des progrès qui étaient à peine imaginables il y a quelques années et qui sont aujourd'hui très importants sur le plan économique.

Autrement dit, l'utilisation d'une technologie dépassée est un frein à la prospérité et à un développement économique sain, particulièrement ces prochaines années,

ce qui nous réservera sans nul doute des surprises. Si, pour une raison quelconque, les acteurs déterminants du marché ne parviennent plus à rester dans la course en raison de l'affaiblissement à long terme de leur base économique, ils n'auront plus les ressources financières nécessaires pour subsister dans un environnement concurrentiel sans merci.

Les moulins de taille modeste, dont on peut dire, de manière simplifiée, qu'ils sont des fournisseurs de farine à base de céréales panifiables, et qui détiennent nettement moins que 1% de parts de marché, devraient être capables, si leur positionnement local ou régional et leur rôle dans l'approvisionnement du pays le permettent, d'échapper à cette logique et de générer des recettes plus ou moins suffisantes pour pouvoir garder la tête hors de l'eau. Les deux principaux acteurs en Suisse, dont l'un est GMSA, ont à la fois la volonté, mais aussi le poids économique et les ressources humaines nécessaires pour atteindre le niveau «state of the art» dans tous les domaines et, par conséquent, pour renforcer encore davantage leur présence sur le marché. Dans le segment des moulins de taille moyenne, la situation deviendra certainement de plus en plus tendue, car il sera très exigeant d'absorber les coûts nécessaires au maintien d'une qualité constante tout en assurant un rendement maximal et un suivi sans faille, avec l'obligation supplémentaire de passer avec succès tous les onéreux audits client et systèmes imaginables. De surcroît, on observe une diversification constante de l'assortiment de produits provoquée dans les échelons situés en aval et en amont de la production, phénomène qui s'explique en particulier par l'utilisation des méthodes de culture les plus diverses et par les spécificités régionales, très prisées des consommateurs, et ce processus se déroule indépendamment de la capacité des entreprises du 1^{er} échelon de transformation à suivre ou non le rythme imposé.

— Cette évolution signifie que les exigences concernant l'infrastructure

de l'entreprise, qu'il s'agisse de la logistique, de la technique, des bâtiments ou de l'organisation, s'accroissent continuellement, entraînant divers acteurs à se poser la délicate mais inévitable question de savoir comment atteindre la taille critique.

Au vu de la situation actuelle, il semble que notre secteur n'a pas encore atteint son niveau de consolidation et les expériences faites dans les pays voisins sont du même ordre. Il est indispensable pour nos entreprises de pouvoir arriver à une certaine taille, non en mettant d'autres compétiteurs hors-jeu, mais par des acquisitions ou des reprises, avec un rythme constant d'investissements au moyen de sommes suffisantes, sans faire abstraction des exigences du marché, et avec un bon sens de l'anticipation. Force est de reconnaître que la loi du marché applicable au domaine des produits relativement faciles à remplacer – et la farine à base de céréales panifiables, du moins dans le segment des «G7», en fait sans aucun doute partie – reste d'actualité: «croître ou disparaître». Il ne devrait pas échapper aux observateurs attentifs que GMSA possède non seulement d'excellents atouts, mais surtout un véritable potentiel et d'intéressantes opportunités de développement, à condition qu'aucun changement de cap majeur ne soit décidé au niveau stratégique ou opérationnel, et que le groupe reste ouvert à la nouveauté.



Groupe Minoteries SA

COMPTES SOCIAUX

Bilan au 31 décembre

(en francs suisses)

Actif	Notes dans l'annexe	2020	2019
Actif circulant			
Trésorerie		2'080'179	866'936
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		11'790'272	9'701'801
– envers des tiers		11'043'676	9'000'895
– envers des sociétés du groupe		746'596	700'906
Autres créances à court terme		2'987'057	4'458'923
– envers des tiers		611'765	261'684
– envers des sociétés du groupe		2'375'292	4'197'239
Stocks	2	12'916'997	59'870
Actifs de régularisation		59'056	133'689
Total actif circulant		29'833'561	15'221'219
Actif immobilisé			
Immobilisations financières		106'358	56'320
– prêts à des tiers	4	11'658	7'161
– autres immobilisations financières		94'700	49'159
Participations	5	17'338'000	62'314'100
Immobilisations corporelles		37'863'883	8'328'183
Immobilisations incorporelles		2	2
Total actif immobilisé		55'308'243	70'698'605
Total actif		85'141'804	85'919'824

(en francs suisses)

Passif	Notes dans l'annexe	2020	2019
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		10'233'426	1'770'990
– envers des tiers		9'723'847	1'170'444
– envers des sociétés du groupe		509'579	600'546
Dettes à court terme portant intérêt		3'812'650	55'266'802
– envers des tiers		1'000'000	6'000'000
– envers des sociétés du groupe		2'812'650	49'266'802
Autres dettes à court terme		3'390'015	2'944'561
– envers des tiers		3'390'015	2'944'561
Passifs de régularisation		987'521	459'420
Provisions à court terme		4'072'863	737'300
Total capitaux étrangers à court terme		22'496'475	61'179'073
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt		–	1'000'000
– envers des tiers		–	1'000'000
Provisions à long terme		3'370'840	3'175'000
Total capitaux étrangers à long terme		3'370'840	4'175'000
Total capitaux étrangers		25'867'315	65'354'073
Capitaux propres			
Capital-actions		1'650'000	1'650'000
Réserves légales issues du bénéfice		1'299'217	1'299'217
Réserves facultatives issues du bénéfice		56'325'272	17'616'534
– Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice		2'176'163	2'176'163
– Bénéfice reporté		49'591'501	14'693'181
– Bénéfice de l'exercice		4'557'608	747'190
Total capitaux propres		59'274'489	20'565'751
Total passif		85'141'804	85'919'824

Compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre

(en francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2020	2019
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services		125'659'700	89'546'425
Autres produits d'exploitation		2'609'389	3'872'733
Variation des stocks de produits finis et semi-finis		-193'570	-
Charges de matières		-88'593'488	-71'114'518
Charges de personnel		-18'508'954	-12'569'837
Autres charges d'exploitation		-11'007'888	-6'531'646
Amortissements		-4'420'738	-1'334'186
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		5'544'451	1'868'971
Revenus des participations sociétés filles		920'000	2'306'400
Autres produits financiers		23'041	36'209
Charges financières		-84'492	-314'032
Résultat d'exploitation avant impôts		6'403'000	3'897'548
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	10	-540'548	-
Dissolution de provisions		25'198	75'700
Constitution de provisions		-209'448	-3'161'158
Résultat de l'exercice avant impôts		5'678'202	812'090
Impôts directs		-1'120'594	-64'900
Résultat de l'exercice		4'557'608	747'190

Annexe aux comptes annuels

(en francs suisses)

Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services envers des tiers

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet

d'une correction de valeur forfaitaire de 5% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services en Suisse et de 10% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services à l'étranger.

Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou de revient et la valeur de marché nette. Le coût de revient englobe tous les frais de matière et de fabrication directement imputables ainsi que les frais généraux encourus pour le transport des stocks jusqu'à leur lieu de stockage dans leur état actuel. Les coûts d'acquisition et de revient sont calculés d'après la méthode de la moyenne pondé-

rée. La valeur de marché nette correspond au produit de la vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour fabriquer le bien et réaliser sa vente. Des corrections de valeur sont effectuées pour les stocks invendables et ceux à faible rotation.

De plus, il est procédé à une correction de valeur forfaitaire entre 33⅓ et 50% sur les marchandises.

Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres détenus à long terme non cotés en bourse ou sans prix courant observable ainsi que les prêts aux collaborateurs. Ils sont évalués au plus au coût d'acquisition, moins les éventuelles corrections de valeur.

Participations

Les participations figurent au bilan au coût d'acquisition déduction faite des amortissements économiques nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations opérationnelles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements linéaires.

Afin de calculer le montant des amortissements, les durées d'utilisation suivantes sont appliquées:

- Immeubles d'exploitation: 20 à 25 années
- Machines de production: 5 à 7 années
- Autres machines: 5 à 10 années
- Camions: 5 années
- Mobilier et divers: 5 à 8 années
- Véhicules de fonction: 4 années
- Hardware et Software: 3 à 5 années

Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

(en francs suisses)

1.

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 250 collaborateurs (idem à 2019).

2.

Stocks	2020	2019
Matières premières	15'945'143	-
Produits en cours de fabrication	1'860'758	-
Produits finis	2'236'772	-
Emballages et accessoires	817'231	-
Carburants	150'096	89'805
Corrections de valeur	-8'093'003	-29'935
Total stocks	12'916'997	59'870

3.

Engagements conditionnels

Engagement conditionnels envers « réservesuisse » pour le financement de la Réserve Obligatoire	15'422'000	-
---	------------	---

4.

Prêts à des tiers

Prêts à des tiers avant correction de valeur	112'011	7'161
Correction de valeur	-100'353	-
Total Prêts à des tiers	11'658	7'161

(en francs suisses)

5. Participations		2020		2019	
Raison sociale et forme juridique	Siège social	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Bonvita AG	Stein am Rhein/SH	100%	100%	100%	100%
Bruggmühle Goldach AG	Goldach/SG	0%	0%	99.34%	99.34%
Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters	Naters/VS	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)	100% (Indirectement)
Geferina AG	Brugg/AG	100%	100%	100%	100%
Grands Moulins de Cossonay SA, à Valbroye	Valbroye/VD	0%	0%	100%	100%
Intermill AG	Schöftland/AG	0%	0%	100%	100%
Moulins de Granges SA	Valbroye/VD	0%	0%	100%	100%
Moulins de Sion SA	Sion/VS	100%	100%	100%	100%
Sopafi SA	Sion/VS	100%	100%	100%	100%
Steiner Mühle AG	Lauperswil/BE	100%	100%	100%	100%

Une provision de KCHF 3'100 a été constituée sur la participation de Steiner Mühle AG en 2019.

Groupe Minoteries SA a repris par fusion-absorption ses sociétés filles Bruggmühle Goldach AG, Grands Moulins de Cossonay SA, à Valbroye, Intermill AG et Moulins de Granges SA de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2020. Voir également note 12.

6. Sûretés constituées en faveur de tiers	2020	2019
Cautionnements	1'610'000	1'610'000
Cédulas hypothécaires en garantie	9'000'000	–

7. Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

Immeubles	5'592'361	–
-----------	-----------	---

8. Participations détenues par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction et leurs proches ainsi que par les collaborateurs

Conseil d'Administration et leurs proches	2020		2019	
	Nombre	en %	Nombre	en %
Amaudruz Céline et famille	30'249	9.17	31'047	9.41
Bersier Rémy	5'228	1.58	5'228	1.58
Grichting Pierre-Alain	10	0.00	1	0.00
Revaz Pierre-Marcel, Président	103	0.03	73	0.02
Séquin Emmanuel et famille *	6'100	1.85	8'130	2.46
Sunier François	250	0.08	250	0.08
Veillon Pierre-François **	–	–	20	0.01
Total des membres du Conseil d'Administration et leurs proches	41'940	12.71	44'749	13.56

* Changement dans le cadre familial.

** Monsieur Pierre-François Veillon n'est plus administrateur depuis l'Assemblée générale du 19 juin 2020.

(en francs suisses)

Direction et leurs proches	2020		2019	
	Nombre	en %	Nombre	en %
Blaser Jean-Michel	2	0.00	2	0.00
Dorthe José	–	–	10	0.00
Häfeli Jürg* et famille	–	–	172	0.05
Müller Marc et famille	–	–	1	0.00
Nänny Tobias	10	0.00	–	–
Yerly Jacques	40	0.01	40	0.01
Total des membres de la Direction et leurs proches	52	0.01	225	0.06

* Monsieur Jürg Häfeli n'est plus membre de la Direction depuis sa retraite prise le 31 juillet 2020. Il est remplacé par Monsieur Tobias Nänny.

	Nombre	en %	Nombre	en %
Collaborateurs	289	0.09	290	0.09

9.

Actionnaires détenant plus de 5% des actions	Nombre	en %	Nombre	en %
Famille Amaudruz*	30'249	9.17	31'047	9.41
LLB Swiss Investment AG	25'008	7.58	25'008	7.58
M. Sturzenegger Ernst	21'790	6.60	21'790	6.60
Mutuel Assurances SA	17'750	5.38	23'944	7.26
Total des actionnaires détenant plus de 5% des actions	94'797	28.73	101'789	30.85

*La famille Amaudruz est composée de: Michel Amaudruz, Dominique Amaudruz Guiramand, Françoise Amaudruz-Pedronin, Céline Amaudruz et Diane Gudin-Amaudruz.

10.

Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	2020	2019
Coûts liés aux graines de sésame contaminées	540'548	–
Total des charges exceptionnelles, uniques ou hors période	540'548	–

Fin octobre 2020, Groupe Minoteries SA a reçu une information officielle de la Confédération afin de procéder à un rappel de tout produit contenant partiellement ou totalement des graines de sésame provenant d'Inde.

11.

Dissolution nette de réserves latentes	2020	2019
Dissolution nette des réserves latentes	1'750'761	–

12.

Autres indications - Fusion

Groupe Minoteries SA a repris par fusion-absorption ses sociétés filles Bruggmühle Goldach AG, Grands Moulins de Cossonay SA, à Valbroye, Intermill AG et Moulins de Granges SA de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2020.

Concernant la société Bruggmühle Goldach AG, quelques actions étaient détenues par des tiers. Un appel dans la feuille des avis officielle a été lancé dans le courant de l'année 2020 pour proposer un échange d'actions avec celles de la société mère, Groupe Minoteries SA, ou le paiement d'un dédommagement. Une provision à long terme a été constituée pour un montant de CHF 195'840 afin de rémunérer les actionnaires qui ne se sont pas encore annoncés à ce jour.

Etant donné cette fusion, la comparaison avec l'exercice 2019 n'est guère possible.

Mouvement du bénéfice au bilan

(en francs suisses)

	2020	2019
Bénéfice au bilan au début de l'exercice	15'440'371	17'003'181
Résultat de fusion	36'791'130	–
Affectation du bénéfice conformément à la décision de l'Assemblée générale		
– distribution de dividendes	-2'640'000	-2'310'000
Bénéfice reporté	49'591'501	14'693'181
Bénéfice de l'exercice	4'557'608	747'190
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	54'149'109	15'440'371

Proposition du Conseil d'Administration concernant l'emploi du bénéfice

(en francs suisses)

	2020	2019
	Proposition du Conseil d'Administration	Décision de l'Assemblée générale
Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale	54'149'109	15'440'371
Distribution de dividendes	-2'970'000	-2'640'000
Report à nouveau	51'179'109	12'800'371
Paiement d'un dividende de CHF 9.00 par action de CHF 5.00 nominal, soit :	9.00	8.00
– sous déduction de 35% d'impôt anticipé	3.15	2.80
– dividende net pour l'année	5.85	5.20

Rapport sur les comptes annuels

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Groupe Minoteries SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020 et le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 (pages 24 à 30) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession, et

nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualita-

tives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 940'000
Comment nous l'avons déterminé	0.75% du chiffre d'affaires net
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le chiffre d'affaires net comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance de la société et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence.

Nous avons convenu avec le Conseil d'Administration de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 94'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des états financiers en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'Administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que

celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'Administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour

répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de

notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'Administration ou à son comité compétent une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux

sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.

À partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'Administration ou avec son comité compétent, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un tel élément dans notre rapport,

car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui y seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

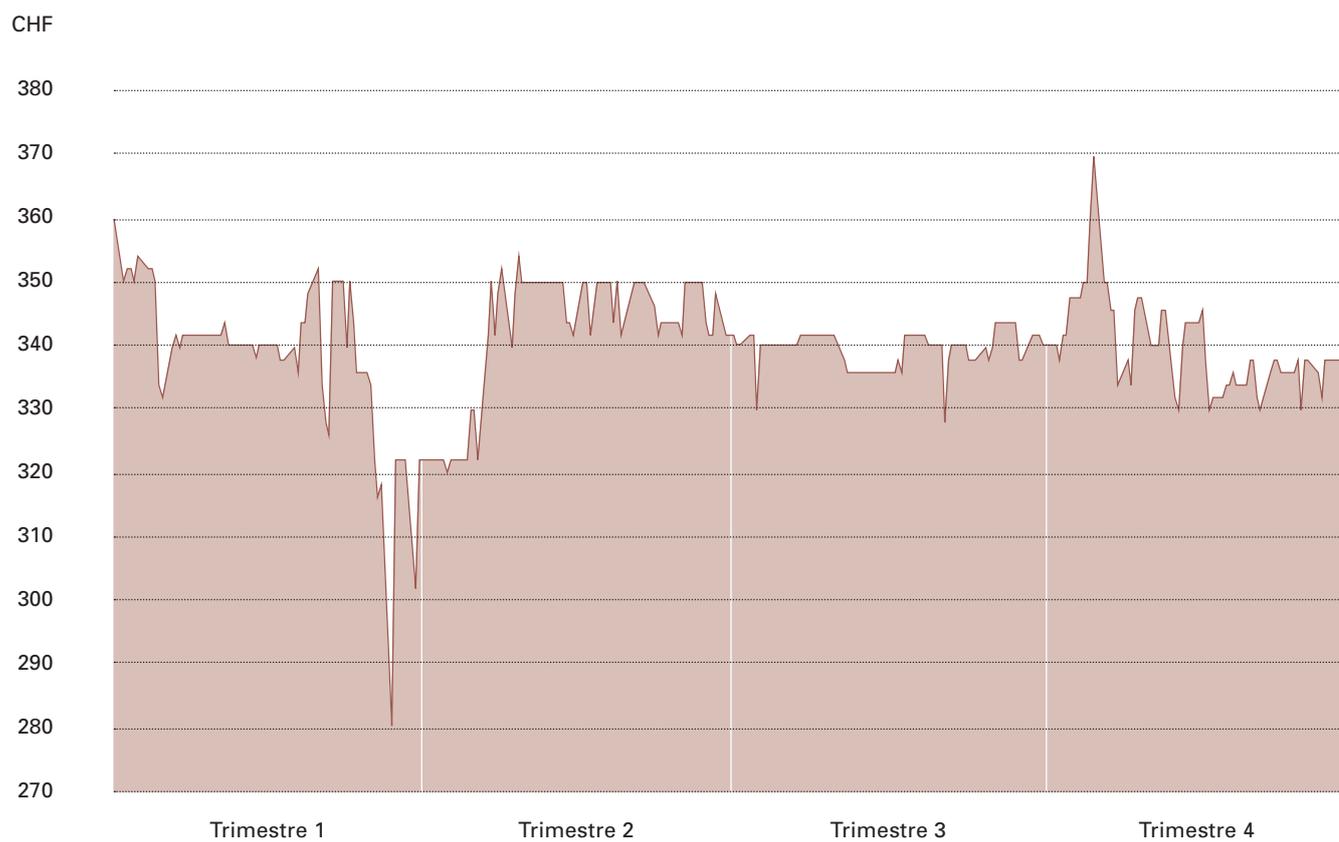
Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'Administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

Cours de l'action de Groupe Minoteries SA (proportionnellement au nombre de transactions)

2020



Cours de l'action de Groupe Minoteries SA (proportionnellement au nombre de transactions)

2011-2020





Groupe Minoteries SA

COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

ACTIF	Notes dans l'annexe	31.12.2020		31.12.2019	
			%		%
Circulant					
Liquidités		4'850	3.73	4'229	3.17
Créances résultant de livraisons et de prestations	1	13'593	10.44	13'651	10.25
Autres créances à court terme	2	869	0.67	814	0.61
Stocks	3	26'871	20.64	27'204	20.42
Comptes de régularisation actifs		65	0.05	164	0.12
Total actif circulant		46'248	35.53	46'062	34.57
Immobilisé					
Immobilisations corporelles	4	82'853	63.65	85'491	64.17
Immobilisations incorporelles	5	0	0.00	0	0.00
Immobilisations financières	6	1'059	0.81	1'673	1.26
Total actif immobilisé		83'912	64.47	87'164	65.43
TOTAL DE L'ACTIF		130'160	100.00	133'226	100.00

(en milliers de francs suisses)

PASSIF	Notes dans l'annexe	31.12.2020		31.12.2019	
			%		%
Fonds étrangers à court terme					
Dettes financières à court terme	7	1'000	0.77	6'000	4.50
Autres dettes à court terme	8	3'854	2.96	4'296	3.22
Provisions pour restructuration	9	351	0.27	500	0.38
Dettes résultant de livraisons et de prestations		10'948	8.41	9'812	7.36
Comptes de régularisation passifs		1'156	0.89	1'436	1.08
Total fonds étrangers à court terme		17'309	13.30	22'044	16.54
Fonds étrangers à long terme					
Dettes financières à long terme	10	–	–	1'000	0.75
Autres dettes à long terme	11	196	0.15	–	–
Impôts différés passifs	12	8'682	6.67	9'377	7.04
Total fonds étrangers à long terme		8'878	6.82	10'377	7.79
Total fonds étrangers		26'187	20.12	32'421	24.33
Fonds propres					
Capital-actions		1'650	1.27	1'650	1.24
Réserves provenant de bénéfices		113'532	87.22	110'041	82.60
Goodwill compensé	5	-11'209	-8.61	-11'209	-8.41
Total fonds propres avant parts des actionnaires minoritaires		103'973	79.88	100'482	75.43
Parts de capital des minoritaires		–	–	323	0.24
Total fonds propres y compris parts des actionnaires minoritaires		103'973	79.88	100'805	75.67
TOTAL DU PASSIF		130'160	100.00	133'226	100.00

Compte de profits et pertes consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2020	%	2019	%
Chiffre d'affaires net		143'735	100.00	137'864	100.00
Charges relatives aux marchandises		-98'379	-68.44	-94'123	-68.27
Variations de stock		-56	-0.04	-168	-0.12
Bénéfice brut sur ventes de marchandises		45'300	31.52	43'573	31.61
Autres produits d'exploitation	15	3'326	2.31	2'949	2.14
Quote-part au résultat de société associée		–	–	1	0.00
Charges de personnel	16	-22'511	-15.66	-22'666	-16.44
Charges d'exploitation	17/18	-13'586	-9.45	-12'774	-9.27
Amortissements corporels	4	-5'615	-3.91	-5'964	-4.33
Bénéfice d'exploitation		6'914	4.81	5'119	3.71
Produits financiers	19	59	0.04	101	0.07
Charges financières	20	-73	-0.05	-97	-0.07
Bénéfice ordinaire		6'900	4.80	5'123	3.71
Produits hors exploitation	21	–	–	390	0.28
Bénéfice avant impôts		6'900	4.80	5'513	3.99
Impôts	22	-896	-0.62	103	0.07
Résultat net		6'004	4.18	5'616	4.06
Attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA		6'004	4.18	5'612	4.06
Attribuable aux intérêts minoritaires		–	–	4	0.00
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	25	18.19		17.01	
Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	25	18.19		17.01	

Flux de fonds du groupe

(en milliers de francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2020	2019
Résultat de l'exercice		6'004	5'616
Amortissements sur immobilisations corporelles	4	5'615	5'964
Variation des impôts différés passifs	12/22	-695	-1'289
Variation de provisions pour restructuration	9	-149	500
Quote-part au résultat de société associée		-	-1
Plus-value nette sur vente d'immobilisations corporelles		-50	-42
Moins-value nette d'une sortie de société du périmètre de consolidation		-	18
Réévaluation comptable d'immobilisations corporelles	4	-	-390
Dividende reçu de société associée		-	17
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		58	-567
Variation de stocks		333	-290
Variation d'autres actifs circulants		44	694
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations et des comptes de régularisation passifs		1'325	-1'121
Variation des autres dettes à court terme		-316	-1'666
Flux de fonds résultant des activités opérationnelles		12'169	7'443
Investissements en immobilisations corporelles		-3'737	-6'461
Investissements en immobilisations financières		-243	-578
Ventes d'immobilisations corporelles		215	90
Désinvestissements en immobilisations financières		857	1'010
Acquisition de part de société, nette de trésorerie		-	-1'218
Flux de fonds pour investissements		-2'908	-7'157
Variation de dettes financières	7/10	-6'000	2'000
Versement de dividendes		-2'640	-2'314
Flux de fonds résultant du financement		-8'640	-314
Variation des liquidités nettes*		621	-28
*Liquidités à l'actif du bilan			
Liquidités au 01.01.		4'229	4'257
Liquidités au 31.12.		4'850	4'229
Variation		621	-28

Mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires

(en milliers de francs suisses)

	Capital- actions	Réserves provenant de bénéfices	Goodwill compensé	Total fonds propres avant minoritaires	Intérêts minoritaires	Total fonds propres
État au 1^{er} janvier 2019	1'650	106'862	-10'126	98'386	322	98'708
Dividendes versés		-2'310		-2'310	-3	-2'313
Compensation avec le goodwill acquis			-1'224	-1'224		-1'224
Sortie de périmètre		-123	141	18		18
Résultat consolidé		5'612		5'612	4	5'616
État au 31 décembre 2019	1'650	110'041	-11'209	100'482	323	100'805
État au 1^{er} janvier 2020	1'650	110'041	-11'209	100'482	323	100'805
Dividendes versés		-2'640		-2'640		-2'640
Rachat de minoritaires		127		127	-323	-196
Résultat consolidé		6'004		6'004		6'004
État au 31 décembre 2020	1'650	113'532	-11'209	103'973	-	103'973

Indications sur le capital : 330'000 actions nominatives de CHF 5.00.

Le montant des réserves légales non distribuables s'élève à KCHF 1'776 (KCHF 3'071 en 2019).

Annexe aux comptes consolidés 2020

1.0 Résumé des principaux principes comptables

1.1

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Groupe Minoteries SA ont été préparés conformément à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes consolidés sont basés sur les comptes au 31 décembre de chaque société et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe selon les Swiss GAAP RPC.

S'il y a divergence entre les versions en langue française et allemande, seule la version française des états financiers fait foi.

Filiales

Le groupe se compose de la société mère Groupe Minoteries SA et des filiales de celle-ci. Sont considérées filiales toutes les entreprises, contrôlées directement ou indirectement (sociétés dans lesquelles le groupe détient 50 % ou plus des droits de vote).

Les filiales sont consolidées par intégration globale dès que le groupe exerce le contrôle de la participation. La quote-part des fonds propres des entités consolidées (consolidation du capital) se détermine selon la méthode d'acquisition. Les sociétés vendues en sont exclues dès que GMSA cesse d'exercer le contrôle de la participation. L'intégration globale est fondée sur le principe de la prise en compte des actifs, passifs, charges et produits dans leur ensemble. Les participations détenues par des tiers dans des sociétés intégralement consolidées sont reconnues séparément comme parts d'actionnaires minoritaires. Les relations et transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

1.2

CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation :

	31.12.2020 en %	31.12.2019 en %
Bonvita AG, Stein am Rhein/SH	100.00	100.00
Bruggmühle Goldach AG, Goldach/SG *	0.00	99.34
Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters, Naters/VS	100.00	100.00
Geferina AG, Brugg/AG	100.00	100.00
Grands Moulins de Cossonay SA, à Valbroye, Valbroye/VD *	0.00	100.00
Groupe Minoteries SA, Valbroye/VD	100.00	100.00
Intermill AG, Schöftland/AG *	0.00	100.00
Moulins de Granges SA, Valbroye/VD *	0.00	100.00
Moulins de Sion SA, Sion/VS	100.00	100.00
Sopafi SA, Sion/VS	100.00	100.00
Steiner Mühle AG, Lauperswil/BE	100.00	100.00

* Société fusionnée avec Groupe Minoteries SA au 1^{er} janvier 2020 (voir commentaire sous note 2.2)

La méthode anglo-saxonne (purchase method) est utilisée lors de l'acquisition de filiales : les fonds propres de la société au moment de son acquisition ou de sa fondation sont compensés avec la valeur comptable de la participation dans le bilan de la société mère. Les actifs et les passifs sont évalués à leur juste valeur au moment de l'acquisition, les plus-values sur les actifs nets de sociétés acquises sont portées à l'actif du bilan (goodwill).

Sociétés liées

Les entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont intégrées selon la méthode proportionnelle. Le groupe intègre ligne par ligne sa quote-part aux actifs, passifs, charges et produits à la société sous contrôle joint.

Sociétés associées

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation de 20 % à 50 % en termes de droits de vote sont évaluées au prorata de cette participation (fonds propres et résultats annuels) selon la méthode de

mise en équivalence et sont présentées dans les immobilisations financières. Le résultat figure sous la rubrique « quote-part au résultat de société associée ».

1.3 CONSTATATION DES PRODUITS ET DES CHARGES

Le chiffre d'affaires net comprend la valeur des ventes hors taxes de valeurs ajoutées, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra-groupe. Les ventes sont constatées lorsqu'une société du groupe a livré un produit au client, que les risques et avantages ont été transférés à l'acheteur et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Le coût d'achat des marchandises vendues est déterminé sur la base des coûts de revient ou d'achat, ajusté des variations d'inventaires. Toutes les autres charges sont reconnues lorsque le groupe bénéficie des avantages et est exposé aux risques relatifs à la propriété de ces biens ou lorsqu'il reçoit les services.

1.4

LIQUIDITÉS

Ce poste inclut les avoirs en caisse, avoirs sur les comptes postaux, avoirs bancaires et placements à court terme d'une durée initiale n'excédant pas trois mois et qui peuvent être aisément convertis en espèces. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

1.5

CRÉANCES RÉSULTANT DE VENTES ET DE PRESTATIONS

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale qui correspond aux montants facturés, déduction faite des corrections de valeur pour clients douteux. Les provisions pour clients douteux sont constituées sur la base d'une analyse des postes à risques et constituées de la différence entre le montant dû et l'encaissement probable.

1.6

AUTRES CRÉANCES

Les autres créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeurs pour risques concrets d'insolvabilité.

1.7

STOCKS

Les matières premières achetées sont évaluées au coût d'acquisition et les produits de propre fabrication au prix de revient de production mais au maximum à leur valeur de réalisation nette. L'évaluation des stocks au bilan se fait au coût moyen pondéré. Des provisions sont constituées pour les stocks ayant une valeur de réalisation plus basse que la valeur comptable ou dont l'écoulement est lent.

1.8

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à leur valeur nominale. Ils comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

1.9

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immeubles opérationnels, machines et outillage et les autres immobilisations opérationnelles sont comptabilisés au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires à la charge du compte de résultat, calculés sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Immeubles : 40 ans
- Rénovation des immeubles : 10 ans
- Machines : 10 à 20 ans

- Outillage et mobilier : 10 ans
- Camions : 8 ans
- Informatique : 3 à 5 ans
- Immobilisations en cours de construction : -

Les terrains opérationnels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Pour certaines installations et machines, il est approprié de répartir le coût total d'un actif entre ses différents éléments constitutifs et de comptabiliser chaque élément séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes. Par exemple, certaines machines de meunerie incluant de l'électronique doivent être traitées comme des actifs amortissables distincts. La valeur des immobilisations corporelles est révisée chaque fois que l'on relève un indice indiquant que sa valeur recouvrable pourrait être inférieure à sa valeur comptable.

Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur vénale. Chaque année, cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs attendus, actualisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers pour chaque immeuble détenu. Les réévaluations, de même que les moins-values sont enregistrées dans le résultat hors exploitation de la période.

1.10

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Dans le cas d'acquisitions d'entreprises, l'excédent du prix d'achat sur la valeur des éléments identifiables de l'actif net acquis est inscrit au bilan en tant qu'écart d'acquisition (goodwill). Le goodwill est amorti de manière linéaire à la charge du compte de résultat sur une durée de 5 à 10 ans. Dès l'exercice 2012, le goodwill est directement compensé par les fonds propres à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles acquises sont amorties linéairement sur les durées suivantes et les charges enregistrées aux postes respectifs du compte de résultat :

- Marques : 5 ans
- Logiciels : 5 ans

La valeur des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un examen lorsqu'on relève des indices indiquant que sa valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable. Le cas échéant, le groupe estime sa valeur d'utilité sur les futurs flux de trésorerie actualisés et attendus de l'utilisation continue de cet actif.

1.11

PRÊTS ET AUTRES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les prêts octroyés sont comptabilisés aux coûts historiques, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables. Les réserves de contributions de l'employeur sont évaluées à leurs coûts nominaux.

1.12

DETTES

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes à court terme comprennent les dettes échues à moins de 12 mois. Les dettes à long terme couvrent les financements à plus de 12 mois.

1.13

COMPTES DE

RÉGULARISATION PASSIFS

Les comptes de régularisation passifs, évalués à leur valeur nominale, comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

1.14

PROVISIONS

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe pour le groupe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

1.15

DIVIDENDES

Conformément à la législation suisse, les dividendes sont traités comme affectation du bénéfice de l'année où ils sont approuvés par l'Assemblée générale ordinaire et ensuite payés.

1.16

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les collaborateurs des sociétés du groupe sont assurés auprès de la fondation de prévoyance en faveur du Groupe Minoteries SA et des sociétés affiliées, une institution de prévoyance indépendante, financée par les contributions de l'employeur et des employés. La détermination d'une éventuelle sur-couverture ou sous-couverture s'effectue sur la base des comptes annuels de la caisse de pension établis en vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les charges de la prévoyance du personnel du groupe englobent les cotisations patronales ainsi que d'éventuelles conséquences économiques de la sur-couverture ou sous-couverture et de la variation de la réserve de contribution de l'employeur, délimitées sur la période.

1.17**AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les autres produits d'exploitation comprennent des revenus des immobilisations d'exploitation, des revenus d'immeubles de rendement, des dissolutions de provisions et des corrections de valeurs sur des prêts octroyés, des revenus de société liée, des bénéfices sur ventes d'immobilisations corporelles ainsi que les bénéfices de ventes de participations liées à notre périmètre de consolidation.

1.18**CHARGES DE PERSONNEL**

La rémunération, les charges sociales et les autres frais de personnel composent ce poste. Les autres frais de personnel se composent des frais et débours, des frais de formation, des frais de véhicules de fonction à l'exception des amortissements, des intérimaires, des frais de communication des mobiles ainsi que toutes autres charges diverses liées au personnel.

1.19**CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Ce poste recouvre les charges et produits non prévisibles et survenant très rarement dans le cadre de l'activité ordinaire d'exploitation.

1.20**IMPÔTS**

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les revenus et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode dite du report variable et calculés sur la base des différences temporelles entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs enregistrées dans les bilans de l'entité établis pour la consolidation. Les impôts différés, calculés sur la base des taux d'imposition cantonaux propre à chaque société, figurent au bilan en tant qu'actif immobilisé ou dette à long terme. L'impôt différé sur une perte fiscale reportable est comptabilisé dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs sur lesquels cette perte pourra être imputée seront disponibles.

1.21**ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS****À LA CLÔTURE**

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents dont le fait générateur ou les conditions existaient déjà à la date du bilan altèrent les valeurs à la date de clôture. Ces ajustements peuvent avoir lieu jusqu'à

la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'Administration. Les événements ne modifiant pas les valeurs de bilan sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.22**PARTIES LIÉES**

Les parties liées comprennent les sociétés consolidées par mise en équivalence ainsi que les membres de la Direction et du Conseil d'Administration. Les principaux postes et opérations relatifs aux parties liées sont détaillés dans les postes correspondants de l'annexe.

1.23**CONTRATS D'ACHAT À TERME DE BLÉ**

Les contrats d'achat à terme de blé servent uniquement à couvrir les besoins du groupe. Les contrats sont de deux natures : ceux passés avec des fournisseurs locaux sur la base de conventions d'achat de production de centres collecteurs ne représentant pas un engagement ferme et les contrats d'achat de blés étrangers avec des intermédiaires pour compléter les besoins de production non satisfaits par les fournisseurs locaux. Comme il n'existe ni primes d'acquisition ni différences de change et que les instruments sont employés à des fins de couverture, les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération de base couverte sont appliqués en lieu et place d'une évaluation à la juste valeur. Les valeurs contractuelles et de marché des contrats d'achat de blés étrangers figurent en note 23. Les bénéfices non réalisés ne sont dès lors pas reconnus à la date du bouclage alors que les pertes potentielles sont provisionnées.

2.0**Explications générales concernant les comptes consolidés 2020****2.1****APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Les états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 22 mars 2021.

2.2**MODIFICATION DANS LE****PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Afin de simplifier sa structure, Groupe Minoteries SA a repris par fusion-absorption ses sociétés filles Bruggmühle Goldach AG, Moulins de Granges SA, Grands Moulins de Cossonay SA, à Valbroye et Intermill

AG de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2020, sans que cela ait d'effet direct sur l'activité commerciale.

Concernant la société Bruggmühle Goldach AG, quelques actions étaient détenues par des tiers. Un appel dans la feuille des avis officielle a été lancé dans le courant de l'année 2020 pour proposer un échange d'actions avec celles de la société mère, Groupe Minoteries SA, ou le paiement d'un dédommagement. Une provision a été constituée pour un montant de KCHF 197 afin de rémunérer les actionnaires qui ne sont pas encore annoncés à ce jour.

Pour rappel, au 1^{er} juillet 2019, Groupe Minoteries SA avait pris le contrôle effectif de la société Gebr. Augsburg AG, Rhone-mühle Naters, la participation passant de 30 à 100%. Cette société était mise en équivalence jusqu'au 30 juin 2019. Dès le 1^{er} juillet 2019, cette société est consolidée par intégration globale.

2.3**RAPPEL PRODUIT SÉSAME D'INDE**

Fin octobre 2020, nous avons reçu une information officielle de la Confédération afin de procéder à un rappel de tout produit contenant partiellement ou totalement des graines de sésame provenant d'Inde. Les coûts externes liés à cet événement sont chiffrés en note 17.

Annexe aux comptes consolidés

(en milliers de francs suisses)

Note 1 – Créances résultant de livraisons et de prestations	2020	2019
Créances résultant de livraisons et de prestations avant ajustement de valeur	13'641	13'769
Ajustement de valeur	-48	-118
Valeur nette des créances résultant de livraisons et de prestations	13'593	13'651

Note 2 – Autres créances à court terme

Créances fiscales	312	672
Autres créances envers les tiers	557	142
Total des autres créances à court terme	869	814

Note 3 – Stocks

Matières premières	19'372	19'451
Produits finis pour alimentation humaine	5'987	6'452
Emballages, carburants et accessoires	1'603	1'516
Ajustement de valeur	-91	-215
Valeur nette des stocks	26'871	27'204

Note 4 – Immobilisations corporelles	Immeubles de rendement*	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres Immobilisations	En cours de construction	Total 2019
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2019	13'006	45'831	17'946	5'723	2'016	84'522
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2019	13'006	65'142	67'408	19'466	2'016	167'038
Transferts		590	167	50	-807	-
Acquisitions		1'329	495	1'420	3'053	6'297
Cessions et sorties		-12	-49	-1'135	-22	-1'218
Réévaluation	390					390
Entrée de périmètre			968	267		1'235
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	13'396	67'049	68'989	20'068	4'240	173'742

(en milliers de francs suisses)

	Immeubles de rendement*	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres Immobilisations	En cours de construction	Total 2019
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2019	-	-19'311	-49'462	-13'743	-	-82'516
Amortissement de l'année		-2'010	-2'101	-1'853		-5'964
Cessions et sorties		4	45	1'121		1'170
Entrée de périmètre			-868	-73		-941
Amortissements cumulés au 31 décembre 2019	-	-21'317	-52'386	-14'548	-	-88'251
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	13'396	45'732	16'603	5'520	4'240	85'491

	Immeubles de rendement *	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres Immobilisations	En cours de construction	Total 2020
Note 4 – Immobilisations corporelles						
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2020	13'396	45'732	16'603	5'520	4'240	85'491
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2020	13'396	67'049	68'989	20'068	4'240	173'742
Transferts		6	4'090		-4'096	-
Acquisitions		349	2'048	517	228	3'142
Cessions et sorties		-33	-300	-746	-3	-1'082
Réévaluation						-
Entrée de périmètre						-
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	13'396	67'371	74'827	19'839	369	175'802
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2020	-	-21'317	-52'386	-14'548	-	-88'251
Amortissement de l'année		-2'060	-1'969	-1'586		-5'615
Cessions et sorties		13	300	604		917
Entrée de périmètre						-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	-	-23'364	-54'055	-15'530	-	-92'949
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	13'396	44'007	20'772	4'309	369	82'853

* Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur vénale. Cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs, actualisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. Les taux de rendement se situent entre 4.93% et 6.90%.

De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers, par rotation. La dernière expertise a eu lieu en 2019. Le coût d'acquisition des immeubles de rendement est de KCHF 8'947.

(en milliers de francs suisses)

Note 5 – Immobilisations incorporelles	Goodwill activé	Marques et clientèle	Total 2019
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2019	-	-	-
Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2019	10'715	4'671	15'386
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	10'715	4'671	15'386
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2019	-10'715	-4'671	-15'386
Amortissements cumulés au 31 décembre 2019	-10'715	-4'671	-15'386
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	-	-	-

Note 5 – Immobilisations incorporelles	Goodwill activé	Marques et clientèle	Total 2020
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2020	-	-	-
Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2020	10'715	4'671	15'386
Valeurs brutes au 31 décembre 2020	10'715	4'671	15'386
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2020	-10'715	-4'671	-15'386
Amortissements cumulés au 31 décembre 2020	-10'715	-4'671	-15'386
Valeurs nettes au 31 décembre 2020	-	-	-

(en milliers de francs suisses)

Goodwill enregistrés en diminution des fonds propres

À partir de 2012, les goodwill résultant d'acquisition sont enregistrés en diminution des fonds propres.

Si les goodwill acquis avaient été activés et amortis sur une durée de 5 ans, l'impact sur les comptes annuels aurait été le suivant:

	2020	2019
Valeurs nettes au 1^{er} janvier	1'144	226
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	11'209	10'126
Entrée de périmètre	–	1'224
Sortie de périmètre	–	-141
Valeurs brutes au 31 décembre	11'209	11'209
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	-10'065	-9'900
Sortie de périmètre	–	63
Amortissement de l'année	-350	-228
Amortissements cumulés au 31 décembre	-10'415	-10'065
Valeurs nettes au 31 décembre	794	1'144
Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA publié	6'004	5'612
Amortissement planifié du goodwill sur 5 ans	-350	-228
Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA au 31 décembre, en cas d'activation du goodwill	5'654	5'384
Capitaux propres mentionnés au 31 décembre	103'973	100'805
Répercussion de l'activation du goodwill dans le bilan au 1 ^{er} janvier	1'144	226
Répercussion de l'activation du goodwill dans le bilan, entrée de périmètre	–	1'224
Répercussion de l'activation du goodwill dans le bilan, sortie de périmètre	–	-78
Répercussion de l'activation du goodwill dans le compte de résultat	-350	-228
Capitaux propres au 31 décembre en cas d'activation du goodwill	104'767	101'949
Note 6 – Immobilisations financières		
Prêts à la clientèle	1'299	1'889
Ajustement de valeur	-532	-567
Prêts à la clientèle nets	767	1'322
Autres prêts à des tiers	5	7
Autres investissements financiers	287	344
Total des immobilisations financières	1'059	1'673

(en milliers de francs suisses)

Note 7 – Dettes financières à court terme	2020	2019
Avances à terme fixe de 1 à 12 mois	1'000	6'000
Total des dettes financières à court terme	1'000	6'000

Les taux d'intérêts annuels sur ces dettes sont les suivants :

- pour les avances à terme fixe de 1 à 12 mois: 0.85%

Note 8 – Autres dettes à court terme		
Impôts courants à payer	846	708
Autres créanciers	2'506	3'172
Acomptes de clients	502	416
Total des autres dettes à court terme	3'854	4'296

Note 9 – Provisions pour restructuration		
Valeur comptable au 1^{er} janvier	500	-
Constitution	-	500
Utilisation	-149	-
Dissolution	-	-
Valeur comptable au 31 décembre	351	500

Suite à l'augmentation de la participation de 30 à 100% du capital-actions de Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters, il a été décidé de procéder à une répartition des volumes de production entre les sites de Granges-près-Marnand/VD et Naters/VS dans le courant de l'année 2020. Cette réorganisation occasionne des coûts liés à un plan social, ainsi que des coûts ultérieurs pour le démantèlement des machines, si GMSA n'est plus en mesure de renouveler le bail dans quelques années. En ce qui concerne les conséquences financières qui en découlent, une provision de KCHF 500 avait été enregistrée en charge dans la rubrique « charges d'exploitation » en 2019.

Note 10 – Dettes financières à long terme		
Avances à terme fixe de 1 à 5 ans	-	1'000
Total des dettes financières à long terme	-	1'000

Note 11 – Autres dettes à long terme		
Provision pour les intérêts minoritaires de Bruggmühle Goldach AG	196	-
Total des autres dettes à long terme	196	-

(en milliers de francs suisses)

Note 12 – Impôts différés passifs	2020	2019
Impôts différés passifs en début d'exercice	9'377	10'681
Entrée de périmètre	–	-15
Constitution d'impôts différés passifs	101	6
Dissolution d'impôts différés passifs	-796	-1'295
Impôts différés passifs en fin d'exercice	8'682	9'377
Aucun impôt différé actif n'est reconnu en 2019 et en 2020.	–	–
Taux moyen des impôts	14.6%	14.8%

Note 13 – Institutions de prévoyance	*Excédent de couverture/ découvert 31.12.2020	Part économique de l'entreprise		Variation
		31.12.2020	31.12.2019	
Avantage/engagement économique et charge de prévoyance				
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture	–	–	–	–

* selon Swiss GAAP RPC 26

	2020	2019
Cotisations totales ajustées à la période	2'923	2'932
Charge de prévoyance dans frais de personnel	1'666	1'648

Le taux d'intérêt technique utilisé est de 1.50 % pour 2020 (2019: 2.25%).
La table de mortalité utilisée pour 2020 et 2019 est LPP2015 P16.

Note 14 – Engagement envers des tiers et cautionnement		
Cautionnement bancaire	1'610	1'610

(en milliers de francs suisses)

Note 15 – Autres produits d'exploitation	2020	2019
Revenus des immobilisations d'exploitation	2'049	2'171
Revenus des immeubles de rendement	714	700
Dissolution de provisions	513	23
Bénéfices sur ventes d'immobilisations	50	55
Total des autres produits d'exploitation	3'326	2'949

Note 16 – Charges du personnel		
Rémunérations	17'740	17'753
Charges sociales	3'735	3'668
Autres frais de personnel	1'036	1'245
Total des charges du personnel	22'511	22'666

Note 17 – Charges d'exploitation		
Charges d'exploitation, dont:		–
– Coûts liés aux graines de sésame d'Inde	644	–
– Charges des immeubles de rendement	179	205

Note 18 – Transactions avec des parties liées		
Location place de stockage payée à Recovis Immobilier SA, Saillon	4	3

Note 19 – Produits financiers		
Intérêts sur les prêts à la clientèle	50	68
Dividendes sur autres investissements	6	22
Autres produits financiers	3	11
Total des produits financiers	59	101

Note 20 – Charges financières		
Commissions, intérêts et frais financiers	73	97
Total des charges financières	73	97

Note 21 – Produits hors exploitation		
Réévaluation comptable d'un immeuble de rendement	–	390
Total des produits hors exploitation	–	390

(en milliers de francs suisses)

Note 22 – Impôts	2020	2019
Charges fiscales sur résultat - année courante	1'591	1'186
Variation d'impôts différés passifs	-695	-455
Impact modification du taux d'impôts différés	–	-834
Total des impôts	896	-103

Note 23 – Contrats de blés étrangers		
Valeur contractuelle	1'993	1'249
Valeur du marché	2'010	1'330
Gains non réalisés, non reconnus	17	81

Note 24 – Modification du périmètre de consolidation

Au 1^{er} juillet 2019, Groupe Minoteries SA avait pris le contrôle effectif de la société Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, la participation passant de 30 à 100%. Cette société était mise en équivalence jusqu'au 30 juin 2019. Dès le 1^{er} juillet 2019, cette société est consolidée par intégration globale.

Bilan d'entrée Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters	01.07.2019
Actifs circulants	1'632
Actifs immobilisés	327
Total de l'actif	1'959
Total du passif	1'959

Note 25 – Résultat par action	2020	2019
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA	6'004	5'612
Nombre moyen pondéré des droits de participation en circulation	330'000	330'000
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	18.19	17.01
Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	18.19	17.01

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives et chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix.

Rapport sur les comptes consolidés

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Groupe Minoteries SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2020, le compte de profits et pertes consolidé, le tableau des flux de fonds consolidés et le tableau de mouvement des fonds propres consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

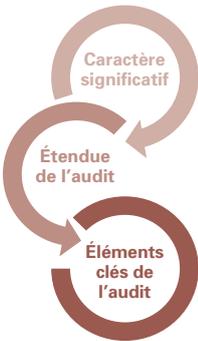
Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 38 à 53) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés ».

Notre approche d'audit

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Vue d'ensemble	Caractère significatif global : CHF 1'078'000
	<p>Nous avons effectué un audit (« full scope audit ») pour une société du groupe.</p> <p>L'étendue de notre audit porte sur 83% du chiffre d'affaires du groupe et 82% du total des actifs du groupe.</p> <p>En outre, des procédures d'audit spécifiques ont été effectuées pour deux autres sociétés du groupe, leur étendue portant sur 12% additionnels du chiffre d'affaires du groupe et 6% additionnels du total des actifs du groupe.</p> <p>Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit : Évaluation des immeubles de rendement.</p>

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collective-

ment, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le

tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 1'078'000
Comment nous l'avons déterminé	0.75% du chiffre d'affaires net consolidé
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le chiffre d'affaires net consolidé comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance du groupe et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence.

Nous avons convenu avec le Conseil d'Administration de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 107'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Le chiffre d'affaires du groupe est généré uniquement sur le territoire suisse. Selon notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, nous avons sélectionné trois entités qui représentent les principales entités opérationnelles du groupe. L'une d'entre elles a

été sujette à un audit et deux à des procédures d'audit spécifiques. L'étendue de ces procédures spécifiques a été déterminée en fonction du risque d'anomalie significative identifié pour ces entités et de leur importance par rapport au groupe. Pour les entités non incluses dans l'étendue de notre audit, nous nous sommes assurés par le biais de procédures adéquates qu'il n'y avait aucun risque d'anomalie significative par rapport aux états financiers consolidés. Toutes les procédures ont été effectuées par l'auditeur du groupe.

Nos audits et nos procédures spécifiques portent au total sur 95% du chiffre d'affaires du groupe et 88% du total des actifs du groupe.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers consolidés pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Évaluation des immeubles de rendement

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés sont examinés
Comme décrit au point 1.9 de l'annexe aux états financiers consolidés, les immobilisations corporelles détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur vénale.	Nous avons obtenu les rapports d'experts et nous nous sommes assurés que leurs conclusions avaient été correctement prises en compte dans la valorisation des immeubles de rendement l'année de l'expertise.
La valeur est déterminée sur la base d'un taux de rendement propre à chaque immeuble et les ajustements de valeur sont enregistrés dans le résultat hors exploitation de la période. Au 31 décembre 2020, les immeubles de rendement sont portés au bilan pour un montant de KCHF 13'396 sous la position « Immobilisations corporelles ».	Lors de ces travaux, nous avons aussi mis l'accent sur la capacité des experts, désignés par la Direction, à exercer leurs compétences, leurs aptitudes et leur objectivité. Nous avons évalué les impacts possibles que pourraient avoir des biais sur le jugement professionnel desdits experts ou sur les techniques qu'ils utilisent.

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés sont examinés
<p>Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées et au vu des modèles, hypothèses et estimations utilisés par la Direction afin d'apprécier leur valorisation.</p> <p>Les valeurs des immeubles de rendement sont définies sur la base de rapports d'experts obtenus tous les trois à cinq ans. Dans l'intervalle, la Direction procède annuellement à un test de valorisation pour chacun des immeubles de rendement.</p> <p>La valeur des immeubles, calculée par capitalisation des rendements, est comparée à la valeur comptable afin de déterminer si un ajustement de valeur est nécessaire.</p>	<p>En ce qui concerne les tests de dépréciation effectués par la Direction annuellement dans l'intervalle, nous avons obtenu le modèle de calcul utilisé et avons, pour chacun des immeubles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - validé le caractère approprié de la méthodologie utilisée ; - apprécié les composantes des taux de capitalisation en les comparant avec ceux du marché immobilier ; - retracé les rendements d'immeuble utilisés avec les comptes annuels audités ; - vérifié les calculs. <p>Nous avons effectué des analyses de sensibilité portant sur les composantes des taux d'actualisation utilisés dans les modèles de valorisation afin d'évaluer si un changement éventuel de l'une ou de plusieurs de ces composantes pouvait conduire à un ajustement de valeur des immeubles de rendement au bilan de la société.</p> <p>Nous estimons que le traitement comptable retenu par la Direction et les informations en annexe y relatives sont raisonnables.</p>

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et les exigences légales. Le Conseil d'Administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'Administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais

ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier

des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.

- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers consolidés est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des états financiers

consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.

- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats concernant les informations financières des entités et celles des activités du groupe, pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers consolidés. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée

et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'Administration ou à son comité compétent une déclaration, dans laquelle nous confirmons avoir respecté les règles d'éthique professionnelles pertinentes relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que, le cas échéant, sur les mesures visant à éliminer les menaces ou sur les mesures de protection prises.

À partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'Administration ou avec son comité compétent, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers

de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un tel élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui y seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'Administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.



Groupe Minoteries SA

CORPORATE GOVERNANCE

Exercice 2020

1.0

Structure du groupe et actionnaires

1.1 STRUCTURE DU GROUPE

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du groupe

Groupe Minoteries SA (GMSA) est un groupe de moulins, né sous cette forme et sous ce nom de la fusion, en 2002, de deux entreprises comparables en termes de part de marché. Depuis début 2011, la société se consacre uniquement au secteur de l'alimentation humaine, une stratégie qui a été soulignée par la vente avec effet rétroactif au 01.01.2011 de Biomill SA (pet food) et l'acquisition à la même date de Steiner Mühle AG.

Les sites principaux de Granges-près-Marnand/VD (Moulins de Granges) et de Goldach/SG (Bruggmühle Goldach) fabriquent la majorité de notre gamme de produits à base de blé tendre. Intermill à Safenwil/AG joue le rôle de plaque tournante logistique entre l'est et l'ouest du pays, avec un accès décentralisé permanent aux marchés. Steiner Mühle AG à Zollbrück/BE, fournisseur global de diverses variétés de céréales Bio/Demeter et unique moulin renommé du pays transformant exclusivement des matières premières biologiques, est le centre de compétences pour les produits issus de l'agriculture biologique et de l'agriculture biodynamique.

L'activité opérationnelle des centres collecteurs de céréales de Penthalaz/Orbe, ainsi que l'ensemble des immeubles/parcelles/silos de Penthalaz ont été vendus début juin 2017, au regard de la concentration sur notre cœur de métier. Cette opération n'a toutefois aucune incidence sur la marque «Grands Moulins de Cossonay», déjà établie à Granges-près-Marnand (commune de Valbroye) depuis 2016.

Le siège administratif et juridique de la maison mère est à Granges-près-Marnand, commune de Valbroye/VD, où se trouvent également les services centraux du groupe.

Pour répondre à la diversité des attentes de la clientèle, les ventes de farine de blé tendre à l'industrie et aux artisans boulangers sont prises en charge par deux unités d'affaires distinctes, qui ne sont toutefois pas dotées d'une personnalité juridique indépendante. En Suisse latine, la vente et le marketing de la farine de blé tendre destinée à la clientèle

artisanale s'opèrent sous les marques factices «Mino-Farine» et «Grands Moulins de Cossonay.» En Suisse alémanique, l'activité sur le marché régional se déroule sous le nom des deux moulins qui s'y trouvent, à savoir Bruggmühle Goldach et Intermill. La clientèle industrielle dépassant le rayon de chaque site et ayant une envergure nationale, c'est la maison mère (GMSA) qui apparaît en première ligne dans ce segment. Steiner Mühle AG continue à opérer sur le marché comme marque/personne morale indépendante et est totalement intégrée dans les processus de la maison mère.

Début 2012, l'intégralité du capital-actions de la société Bonvita AG, établie à Stein am Rhein/SH, a été rachetée. Cette entreprise fabrique de la panure selon un procédé de production classique. Le but de l'opération était de compléter la gamme du groupe. Bonvita AG, qui est également intégré dans le processus de la maison mère, intervient sur le marché en tant que personne morale indépendante.

La production de GMC Sàrl, à Penthalaz a été transférée à mi-2016 aux Moulins de Granges, afin d'améliorer la rentabilité de ces deux moulins domiciliés dans le canton de Vaud, opération étroitement liée à l'exploitation des capacités des installations de production et au niveau élevé des coûts structurels de chaque site de production. Cette mesure a encore renforcé le site de production situé au centre de la principale région céréalière du pays.

Les Moulins de Sion SA – filiale à 100% de Groupe Minoteries SA – qui produisent depuis des années des farines spéciales de céréales panifiables (blé/seigle/épeautre) pour les autres moulins de GMSA, ont transféré dans le courant de l'année 2015 leur production auprès de Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters (GARN). En contrepartie, la société d'exploitation GARN, séparée depuis 2005 de la société Augsburger Immobilien AG, avait ouvert son capital-actions à une participation de 30% de GMSA.

À fin 2017, GMSA, respectivement Bruggmühle Goldach, a acheté le silo de Schwarzenbach (Wil/SG), qui était loué depuis 2002 par la maison mère et était exploité en totale autonomie depuis cette date. Le silo de Schwarzenbach est un silo de béton d'une capacité de 26'000 t, construit au début des années 80, situé à proximité immédiate d'un accès autoroutier et relié par une voie industrielle à la ligne CFF Wil – St.Gallen.

Geferina AG est une société immobilière domiciliée dans le canton d'Argovie, qui possède pour l'essentiel un immeuble artisanal/industriel à Safenwil. Sopafi, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA à Sion est pour sa part une société qui assume, à l'échelon du groupe, l'ensemble des fonctions liées aux activités financières (prêts) de la clientèle.

Jusqu'à mi-2017, GMSA possédait une participation de 50% dans l'entreprise Céréalis SA, dont le siège était à Granges-près-Marnand (commune de Valbroye), active dans le développement et la production de prémixes et de mixes à base de farine de blé tendre et de graines. En raison de la perte croissante de ce segment commercial et d'un commun accord avec le copropriétaire, l'actionnariat a décidé de dissoudre cette personne morale.

Mi-2019, la participation au capital-actions de GARN a été, selon la convention de 2015, augmentée de 30% à 100%.

Comme la structure opérationnelle était devenue par trop complexe au fil des années et des différentes acquisitions, ce qui était aussi lié avec des dépenses internes à ne pas sous-estimer, les entreprises de meunerie classiques (Bruggmühle Goldach AG, Grands Moulins de Cossonay SA, à Valbroye, Intermill AG et Moulins de Granges SA), intégrées depuis longtemps dans le périmètre de consolidation, ont été fusionnées avec la maison mère en une première étape à mi-2020 avec effet rétroactif au 01.01.2020. Les sociétés filles considérées, qui étaient en principe des sociétés similaires, ne sont donc plus des personnes morales autonomes. En revanche, la dénomination de chacune d'entre elles est maintenue comme marque, dans le respect de la variété de leurs présences sur le marché. L'éventuelle nécessité de procéder à une simplification supplémentaire de la structure au niveau du groupe fait actuellement l'objet d'évaluations qui ne sont pas encore terminées.

L'organigramme du groupe est présenté en page 6 du présent rapport.

1.1.2**Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation**

GMSA, dont le siège social est à Valbroye/VD, est coté au segment «Swiss Reporting Standard» de SIX Swiss Exchange. Numéro de valeur: 1.294.946, code ISIN: CH0012949464, symbole GMI. La capita-

lisation boursière basée sur la valeur fiscale de l'action au 31.12.2020 (CHF 336.- par action) est de CHF 110'880'000. Aucune autre société incluse dans le périmètre de consolidation n'est cotée. Sopafi, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA, ne détient pas d'actions de la société au 31.12.2020.

1.1.3**Sociétés non cotées incluses dans le périmètre de consolidation**

Les sociétés non cotées ci-dessous font partie du périmètre de consolidation de GMSA au 31.12.2020:

Raison sociale et forme juridique	Siège social	2020		2019	
		Capital-actions / CHF	Participation %	Capital-actions / CHF	Participation %
Bonvita AG	Stein am Rhein/SH	300'000.-	100.00	300'000.-	100.00
Bruggmühle Goldach AG*	Goldach/SG	-	-	1'200'000.-	99.34
Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters	Naters/VS	210'000.-	100.00	210'000.-	100.00
Geferina AG	Brugg/AG	1'000'000.-	100.00	1'000'000.-	100.00
Grands Moulins de Cossonay SA, à Valbroye*	Valbroye/VD	-	-	100'000.-	100.00
Intermill AG*	Schöftland/AG	-	-	100'000.-	100.00
Moulins de Granges SA*	Valbroye/VD	-	-	1'200'000.-	100.00
Moulins de Sion SA	Sion/VS	100'000.-	100.00	100'000.-	100.00
Sopafi SA	Sion/VS	250'000.-	100.00	250'000.-	100.00
Steiner Mühle AG	Lauperswil/BE	100'000.-	100.00	100'000.-	100.00

*Société fusionnée avec Groupe Minoteries SA au 1^{er} janvier 2020. Voir point 1.1.1.

1.2**ACTIONNAIRES IMPORTANTS**

Un récapitulatif des principaux actionnaires de la société est présenté ci-contre:

	31.12.2020		31.12.2019	
	Nombre	%	Nombre	%
Fondation Groupe Mutuel*	29'586	8.97	34'408	10.43

*Fondation propriétaire des actionnaires suivants: Mutuel Assurances SA, Mutuel Assurance Maladie SA, Avenir Assurance Maladie SA, Philos Assurance Maladie SA, Easy Sana Assurance Maladie SA.

Le lien suivant informe sur toutes les annonces publiées au cours de l'exercice 2020:
www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html

	31.12.2020		31.12.2019	
	Nombre	%	Nombre	%
Famille Amaudruz*	30'249	9.17	31'047	9.41
LLB Swiss Investment AG	25'008	7.58	25'008	7.58
M. Sturzenegger Ernst	21'790	6.60	21'790	6.60
Mutuel Assurances SA	17'750	5.38	23'944	7.26
M. Séquin Max	14'640	4.44	14'640	4.44
Mme Bühler-Amaudruz Monique	12'248	3.71	12'248	3.71
M. Zingg Paul	10'154	3.08	-	0.00
Total	131'839	39.95	128'677	38.99

*La famille Amaudruz est composée de: Michel Amaudruz, Dominique Amaudruz Guiramand, Françoise Amaudruz-Pedronin, Céline Amaudruz et Diane Gudrin-Amaudruz.

1.3

PARTICIPATIONS CROISÉES

Aucune participation croisée n'existe entre GMSA et une autre société anonyme.

2.0

Structure du capital

2.1

CAPITAL

Le capital-actions de GMSA est de CHF 1'650'000 (330'000 actions nominatives de CHF 5.00).

2.2

INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LE CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL

Il n'existe aucun capital autorisé et conditionnel au 31.12.2020.

2.3

MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les modifications intervenues au cours des deux derniers exercices dans le capital-actions, les réserves et le bénéfice résultant du bilan sont mentionnés dans le tableau du mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires figurant en page 42 du présent rapport. Concernant l'exercice 2018, se référer à la page 68 du rapport de gestion 2019.

Le lien suivant permet de consulter la page: www.gmsa.ch/fileadmin/2021/rg/04/20/Rapport_de_Gestion/42/index.html

2.4

ACTIONS ET BONS DE PARTICIPATION

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives de CHF 5.00 de valeur nominale. Chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix (principe du « one share, one vote »). De plus, chaque actionnaire a droit à une part de bénéfice résultant du bilan et du produit de liquidation en proportion de la valeur nominale des actions qu'il détient. Il n'y a pas de bons de participation.

2.5

BONS DE JOUISSANCE

Il n'y a pas de bons de jouissance.

2.6

RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTIONS DE « NOMINEES »

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 7 des statuts de GMSA.

2.6.1

Restrictions de transfert

Article 7 des statuts, citation:

« La société tient un registre des actions, qui mentionne le nom et l'adresse des propriétaires et des usufruitiers des actions nominatives. Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions. L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit. »

Le lien suivant permet de consulter l'extrait: www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

2.6.2

Motifs justifiant l'octroi de dérogations pendant l'exercice

Aucune dérogation n'a été octroyée pendant l'exercice.

2.6.3

Admissibilité des inscriptions de « nomines »

Il est admis en principe qu'un acquéreur d'actions à titre fiduciaire puisse demander et obtenir sa reconnaissance comme actionnaire et son inscription au registre des actions. Toutefois, la société peut refuser cette reconnaissance et cette inscription, en toute liberté et sans indication de motifs, si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte. À cet égard, la procédure suit les articles 685f et 685g CO.

2.6.4

Procédure pour abolition des restrictions

Il n'existe pas de procédures et de conditions préalables à la levée des restrictions de transfert citées au point 2.6.1.

2.7

EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS

Aucune émission d'emprunts convertibles et d'options n'a été effectuée pendant l'exercice.

3.0

Conseil d'Administration

3.0.1

Règlement d'organisation de GMSA

Lors de sa séance du 20.08.2020, le Conseil d'Administration a approuvé le règlement d'organisation qui fait partie intégrante de la Corporate Governance.

3.1 ET 3.2

BIOGRAPHIES

Tous les membres sont des administrateurs indépendants du management et n'exercent pas d'activités de direction opérationnelle au sein du groupe. Ils n'entretiennent pas non plus de relations d'affaires étroites avec l'émetteur ou une société du même groupe.

— PIERRE-MARCEL REVAZ

Président

Membre non exécutif

Membre comité rémunération

Élu depuis 2000

Citoyen suisse, 1953

Maturité de commerce

Licence en sciences économiques

Natif de Martigny, canton du Valais, il assume de 1977 à 1981 différentes fonctions à responsabilités dans le secteur automobile, auprès de Peugeot Suisse SA tout d'abord et de General Motors Suisse SA ensuite. En 1981, il accède, en qualité d'assistant de direction, à la Mutuelle Valaisanne dont il devient Directeur en 1993. En 1994, il est Fondateur et Directeur général du Groupe Mutuel Association d'assureurs, une nouvelle organisation regroupant huit assureurs maladie aux côtés de la Mutuelle Valaisanne. En 2000, il est nommé Président et en 2008 Président exécutif jusqu'en septembre 2014 où il a pris sa retraite.

— DOMINIQUE

AMAUDRUZ GUIRAMAND

Vice-Présidente

Membre non exécutif

Membre comité rémunération

Élue depuis 2013

Citoyenne suisse, 1954

Licence en droit à l'Université

de Genève (1975)

Brevet d'avocat au Barreau

de Genève (1978)

International Trust

Management STEP (2009)

Avocate au Barreau de Genève depuis 1978, elle a été l'une des associés de l'Etude Pontet Turrettini à Genève de 1990 à fin 2016. Elle est actuellement avocat « off counsel » auprès de l'Etude Beker Guiramand Sepe à Genève. Elle est membre de l'Ordre des avocats de Genève, de la Fédération suisse des Avocats, de l'Association suisse d'Arbitrage, de la Society of Trust and Estate Practitioners et de l'AMPA Monaco. Elle est très active dans le domaine du droit bancaire ainsi que dans celui, au sens le plus large, du droit des affaires et du droit immobilier et

a ouvert à cet effet un bureau à Monaco pour l'administration de sociétés et structures internationales.

— **CÉLINE AMAUDRUZ**

Administratrice
Membre non exécutif
Elue depuis 2019

Citoyenne suisse, 1979
Certificat en droit fiscal international, Université de Genève (2001)
Master en droit, Université de Genève (2002)
Wealth Management Diploma (2010)
IMD: Foundations for Business Leadership (2018)
IMD: Executive MBA – AMC (2018)

Elle a travaillé dans le secteur bancaire de 2006 jusqu'à fin 2020. Elle mène une carrière politique en qualité de Conseillère nationale depuis 2011 et est l'une des Vice-Présidentes de l'UDC Suisse. Elle siège à la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil national. Elle est également membre de plusieurs Conseils d'Administration, dont celui des transports publics genevois (tpg) en qualité de Vice-Présidente et de TP Publicité SA (TP Pub) en qualité de Présidente.

— **RÉMY BERSIER**

Administrateur
Membre non exécutif
Membre comité débiteurs
Élu depuis 1995

Citoyen suisse, 1956
CFC Employé de commerce, gestion d'entreprise (1976)
Diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce, Lausanne (1976)
Diplôme de l'« International Banking School », New York, USA (1988)
Diplôme IMD, « Senior Leadership Management », Lausanne (1994)
Diplôme de l'Université de Stanford, USA, « Senior Executive Program » (1998)

Il débute sa carrière en 1978 en Suisse auprès du Credit Suisse et séjourne deux ans à New York (1987-1989) à « CS International Bankers School » et au sein de sa division Private Banking. Il est promu Membre de la Direction en 1991. En 1994, il suit diverses formations supérieures à l'IMD à Lausanne. De 1993 à 2006, il dirige diverses divisions de Private Banking pour la clientèle francophone et internationale. En 2006, il rejoint la Banque Julius Baer & Cie SA en tant que CEO Private Banking pour la clientèle

francophone et est responsable de la coordination des Gérants de Fortune Indépendants pour la Banque. En juillet 2011, il est nommé Membre du Comité de Direction et CEO Private Banking de la région SEMEA (Moyen-Orient, France, Belgique, Monaco, Afrique) tout en conservant son rôle de coordination auprès des Gérants Indépendants. Il travaille à Dubaï jusqu'à fin 2019 en qualité de Membre du Comité de Direction de la Banque Julius Baer & Cie SA où il est en charge des marchés émergents (Middle East, Turkey & Africa, India Onshore, Indian Subcontinent [ISC] and Non-Resident Indians [NRI], Russia, Central & Eastern Europe [RCEE] et Monaco) ainsi que des UHNWI. Basé à Monaco depuis le 01.01.2020, il est Président du Conseil d'Administration de Bank Julius Baer (Monaco) SAM et Chairman « Private Banking Key Clients » de Bank Julius Baer & Co. Ltd.

— **PIERRE-ALAIN GRICHTING**

Administrateur
Membre non exécutif
Élu depuis 2018
Citoyen suisse, 1967

CFC Employé de commerce

Au terme de sa formation de base d'employé de commerce au milieu des années 80, il a effectué différentes formations complémentaires en emploi, notamment dans le domaine des finances, des ressources humaines et de la gestion d'entreprise, le « Advanced Executive Program » (AEP) auprès de Swiss Finance Institute et Swiss Board School pour administrateurs. Durant les années 2000 - 2006, il a repris une fonction dirigeante dans le commerce de détail des cantons de Berne, Valais et Fribourg. De 2006 à 2013, il a été nommé Directeur de l'UBS Valais. Durant deux ans, il a également présidé l'Association Valaisanne des Banques. Entre 2013 et jusqu'à fin 2018, il a présidé le Conseil d'Administration de la Coopérative Provins. Il est copropriétaire et Président du Conseil d'Administration de V. & A. Zwissig SA, propriétaire de PAG Consulting Sàrl, PAG Holding SA/PAG Immobilien AG et depuis mai 2018 Président du Conseil d'Administration de la Banque Cantonale du Valais. En outre, il assume des mandats de Président et d'Administrateur dans diverses sociétés.

— **EMMANUEL SÉQUIN**

Administrateur
Membre non exécutif
Membre comité rémunération
Élu depuis 2005

Citoyen suisse, 1956
Licence en sciences économiques à l'Université de Genève
MBA – American Graduate School of International Management, Phoenix (AZ)

Il passe ses 10 premières années à Zürich à la Citibank NA avant de reprendre un poste de Directeur financier chez Telerate Dow Jones (Suisse), société active dans la distribution d'informations financières au niveau international. Promu CFO Europe, il passe deux ans à Londres avant de quitter ladite entreprise après que celle-ci soit vendue à un groupe concurrent. Un bref passage au Groupe Minoteries SA en tant que Directeur financier intérimaire lors de la fusion avec Bruggmühle Goldach AG lui a permis de prendre un premier contact dans l'industrie agroalimentaire. Il a été ensuite Directeur dans un Family Office à Zürich jusqu'à mi-juillet 2019. Actuellement, il est actif en tant que conseiller en gouvernance familiale par l'intermédiaire de la société MITHRAS AG. Il assume également des mandats d'administrateur dans diverses sociétés privées, caisses de pension et s'occupe de la gestion immobilière de biens privés.

— **FRANÇOIS SUNIER**

Administrateur
Membre non exécutif
Élu depuis 2006
Citoyen suisse, 1965

Licence en sciences politiques

Après un stage universitaire et une formation en gestion de fortune à l'UBS à Genève, il travaille pour UBS Philips et Drew à Londres comme Directeur Adjoint (marché obligataire) et coresponsable des produits sur taux d'intérêts pour la Suisse. Ensuite, durant quatre ans, il travaille pour Goldman Sachs, Londres, comme Directeur, coresponsable des ventes pour la Suisse sur les produits à taux d'intérêts. En 1998, il revient en Suisse auprès de Suntrust Investment Company SA, société de gestion de fortune et devient, en 2002, son CEO. Il est également membre du Conseil d'Administration de Primatrust SA à Genève, de Prisminvest SA à Morges, ainsi qu'administrateur de plusieurs sociétés privées internationales, notamment d'Avance Gas Holding Ltd (Oslo), Norvège. Fin 2013, il a été nommé au Conseil de Surveillance de Mirabaud SCA.

— PIERRE-FRANÇOIS VEILLON

Administrateur Administrateur
jusqu'au 19.06.2020

Membre non exécutif

Élu depuis 2006

Citoyen suisse, 1950

Diplôme d'ingénieur agronome

EPFZ (1977)

Après sa formation universitaire, il a ouvert avec un ami d'études un bureau de gestion actif dans le secteur agricole et le développement rural (bureau spécialisé sur le plan comptable et fiscal, droit foncier rural et la politique agricole). Sur le plan professionnel, il est également Président des Conseils d'Administration de Saline de Bex SA et de Port-franc Entrepôts de Lausanne-Chavornay SA (PESA). Il représente le Canton de Vaud au sein de Salines Suisses SA. Sur le plan politique, il a été Conseiller d'Etat vaudois en charge du département des finances entre 1991 et 1996. De 2003 à jusqu'au 30.11.2015, il était Conseiller national. Dans le cadre de ce dernier mandat, il a présidé plusieurs commissions parlementaires et s'est particulièrement investi dans la Haute surveillance de l'administration fédérale. Il a quitté sa fonction d'Administrateur lors de l'Assemblée générale ordinaire 2020.

3.3

NOMBRE DE FONCTIONS ADMISES

L'extrait de l'article 26, paragraphe a, des statuts, citation:

«Aucun membre du Conseil d'Administration ne peut détenir plus de 5 mandats supplémentaires dans des sociétés cotées et 15 mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées d'une certaine importance.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait: www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.4

ÉLECTION ET DURÉE DU MANDAT

L'Assemblée générale procède individuellement à l'élection des membres du Conseil d'Administration à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La durée de fonction des membres du Conseil d'Administration est d'une année et elle prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire. Les membres sont rééligibles.

3.4.1

Nomination du Président

Article 25 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.4.2

Nomination des membres du Comité de rémunération

Article 35 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.4.3

Nomination du représentant indépendant

Article 19 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.5

ORGANISATION INTERNE

3.5.1

Répartition des tâches au sein du Conseil d'Administration

Il n'existe pas de tâche particulière attribuée à chacun des membres du Conseil d'Administration à l'exception du Comité de rémunération dont trois membres du Conseil d'Administration font partie.

3.5.2

Composition, attributions et délimitation des compétences de tous les comités du Conseil d'Administration

A.

Compétences générales

(art. 716 CO, art. 30 des statuts, art. 6.2 + 6.3 du règlement d'organisation)

Le Conseil d'Administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de GMSA dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

B.

Attributions intransmissibles et inaliénables

(art. 716a al. 1 CO, art. 30 des statuts, art. 6.4 du règlement d'organisation)

Le Conseil d'Administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

1. Exercer la haute direction de GMSA, dont notamment celle de sa politique économique, et établir les instructions nécessaires
2. Fixer l'organisation et déterminer l'organigramme des postes nécessaires au bon fonctionnement de GMSA
3. Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de GMSA
4. Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation et fixer leur cahier des charges et leur rémunération

5. Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données
6. Établir le rapport de gestion (rapport intermédiaire), préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions
7. Établir le rapport de rémunération
8. Informer le juge en cas de surendettement

C.

Autres attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a en outre les attributions suivantes:

1. Nommer les membres de la Direction, ainsi que les fondés de procuration et les mandataires commerciaux
2. Déterminer l'organigramme des postes nécessaires au bon fonctionnement de GMSA
3. Établir le cahier des charges et des attributions relatives aux différents postes de la Direction, dans la mesure où cela n'est pas prévu dans la Corporate Governance
4. Approuver les affaires énumérées à l'article 3.5.3, point B

D.

Délégation de la gestion

(art. 716b CO, art. 31 des statuts, art. 1.2 du règlement d'organisation)

Sous réserve de ses attributions intransmissibles et inaliénables (points B et C ci-dessus), le Conseil d'Administration a délégué la gestion de GMSA au Comité de direction.

3.5.3

Méthode de travail du Conseil d'Administration et de ses comités

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum six fois par année, généralement en présence du Directeur général et du Directeur financier. Ses membres sont informés de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, risques débiteurs y compris, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et des montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients/créances et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa séance de printemps, le Conseil avale les boucllements comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion.

En principe chaque année, les membres du Conseil d'Administration se réunissent avec les membres du Comité de direction (huit cadres supérieurs). En fonction des forces, faiblesses, opportunités et dangers des différents processus, la stratégie et les objectifs prioritaires y sont définis ensemble. En 2020, sept séances ordinaires protocolées d'une durée de 4 à 5 heures ont été tenues. De plus, le Conseil a tenu un certain nombre de séances et de conférences téléphoniques, notamment dans le cadre du recrutement du nouveau Directeur général et de l'examen de questions juridiques.

A.

Comité débiteurs

Ce comité consulte au moins une fois chaque trimestre le rapport détaillé remis et commenté par la Direction. Si des risques importants sont décelés, le comité définit les mesures à prendre avec les personnes chargées de la surveillance des débiteurs. L'ensemble du Conseil d'Administration est alors renseigné sur ces démarches.

Lors des sept séances du Conseil d'Administration tenues en 2020, le comité débiteurs a, sur la base de documents/annexes soumis au préalable par écrit, informé l'ensemble du Conseil d'Administration de la situation concernée.

B.

Comité de rémunération

Tâches et compétences générales et attributions (art. 36 des statuts)

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes:

1. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
2. Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
3. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le projet de rapport de rémunération

3.6

COMPÉTENCES

Les compétences financières octroyées par le Conseil d'Administration au Directeur général sont:

- Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 200'000 par cas
- Octroi de prêts jusqu'à CHF 200'000 par client

- Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

3.7

INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE À L'ÉGARD DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration supervise le management et surveille sa performance par des processus de contrôle et d'évaluation donnant lieu à des rapports. Ceux-ci sont présentés tous les deux mois au Conseil d'Administration et comportent des informations sur les finances, les risques et l'évolution des principaux marchés, ainsi que sur les autres événements importants. Les principaux engagements envers la clientèle (prêts et créances marchandises de plus de CHF 100'000) et leur évolution sont présentés et commentés régulièrement lors des séances du Conseil d'Administration.

GMSA est également doté d'un Système de Management Intégré (SMI) pour la gestion de la qualité, de la sécurité, de la santé au travail, de l'environnement et de la sécurité alimentaire.

4.0

Direction générale

COMPOSITION, DÉCISIONS ET ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION

4.0.1

Composition

La Direction est composée du Directeur général et des autres membres de la Direction.

4.0.2

Direction générale (DG)

Marc Müller, Directeur général, responsable processus Pilotage.

4.0.3

Comité de direction

- Jean-Michel Blaser, responsable processus Logistique
- José Dorthe, responsable processus Achats
- Roland Dürring, responsable processus Vente / Marketing Industrie et Steiner Mühle AG
- Tobias Nänny, responsable Processus Production
- Blaise Simon, responsable processus Finances / Services de Support
- Marcel Wächter, responsable processus Vente / Marketing Suisse alémanique et Bonvita AG

- Jacques Yerly, responsable processus Vente / Marketing Suisse latine

- *Bernhard Augsburg, Président et gérant de Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters jusqu'au 30.06.2020*
- *Jürg Häfeli, responsable processus Production jusqu'au 31.07.2020*

4.0.4

États-majors

- Valérie Vincent, responsable Développement / Contrôle qualité
- Murielle Jatton et Marianne Hasler, responsables Ressources Humaines

4.0.5

Décisions

Les membres de la Direction ainsi que les états-majors se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais au moins 10 fois par année.

La Direction prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents pourvu qu'une majorité de tous les membres de la Direction soit présente.

Il est tenu un procès-verbal des décisions et des délibérations de la Direction. Le procès-verbal est signé par le Président de la séance et le secrétaire (Directeur général et responsable des ressources humaines). Il doit mentionner les membres présents. Une copie du procès-verbal est transmise au Président du Conseil d'Administration.

4.0.6

Compétences

La Direction est compétente, en matière de gestion, pour toutes les affaires qui ne sont pas attribuées au Conseil d'Administration conformément à la Corporate Governance. Elle assiste le Conseil d'Administration dans les tâches qui sont attribuées à ce dernier. D'une manière générale, les membres de la Direction prennent toutes initiatives et entreprennent toutes démarches propres à développer les affaires opérationnelles de GMSA.

La Direction a en particulier les attributions suivantes:

1. Appliquer la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration
2. Exécuter les décisions et les instructions du Conseil d'Administration
3. Préparer et soumettre le budget annuel au Conseil d'Administration
4. Préparer le projet de rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée générale en vue de son approbation par le Conseil d'Administration

5. Évaluer les principaux risques de GMSA et, le cas échéant, analyser les possibilités de réduire, transférer, voire d'éradiquer les risques
6. Élaborer des directives en matière de surveillance des risques
7. Instaurer une organisation procédurale efficiente et structurée et d'un système de contrôle interne efficace
8. Préparer et mettre en œuvre la comptabilité, du contrôle financier et de la planification financière
9. Préparer les comptes annuels et le rapport annuel à l'attention du Conseil d'Administration
10. Préparer et mettre en œuvre la politique du personnel ainsi que les affaires générales en lien avec les employés
11. Nommer et révoquer les employés
12. Surveiller les employés, notamment pour s'assurer qu'ils observent les lois, statuts, règlements et directives
13. Établir à l'attention du Conseil d'Administration, par l'entremise de son Président, des rapports périodiques ou des rapports immédiats, par téléphone ou par mail, en cas de survenance de risques importants pour les affaires en cours ou en cas d'événements extraordinaires
14. Annoncer immédiatement au Président du Conseil d'Administration de GMSA en cas de perte de capital ou surendettement (art. 725 CO) ou tout autre danger existentiel pour GMSA
2. La possibilité de contracter des engagements conditionnels (par exemple cautionnements, garanties, constitution de gages en faveur de tiers)
3. L'acquisition et l'aliénation de droits réels sur des immeubles, ainsi que la constitution de gages immobiliers
4. L'acquisition d'actions propres de GMSA
5. L'acquisition, l'aliénation, l'augmentation ou la diminution de participations à des sociétés
6. La reprise de nouveaux secteurs opérationnels ou l'abandon de secteurs existants, ainsi que la constitution et la liquidation de filiales ou de succursales
7. La conclusion de tout contrat avec des tiers qui revêtent une importance particulière (excepté les contrats de matières premières) pour GMSA (contrats de coopération, contrats de société, etc.)
8. Le traitement des litiges revêtant une importance particulière pour GMSA (procès, demande de dommages-intérêts, compromis, concordats) et nomination d'un conseiller juridique éventuel

4.0.8

Report au Conseil d'Administration

La Direction informe régulièrement le Conseil d'Administration sur la marche des affaires, en principe oralement mais aussi par écrit s'il le demande.

Elle remettra au Conseil d'Administration lors de chaque séance l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et les montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients/ créanciers et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa séance de printemps, le Conseil avalise les boucliers comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion.

La Direction est en outre tenue d'informer le Conseil d'Administration sans retard d'événements particuliers qui sont de son ressort et des mesures prises.

4.0.9

Règlement d'organisation de GMSA

Lors de sa séance du 20.08.2020, le Conseil d'Administration a approuvé le règlement d'organisation qui fait partie intégrante de la Corporate Governance.

4.1 ET 4.2

BIOGRAPHIES

— MARC MÜLLER

Directeur général*

Membre de la Direction*

Responsable processus Pilotage

Citoyen suisse, 1956

Maturité commerciale (1975)

Entre mi-1975 et la fin 1979, il effectue deux ans de service militaire, étudie cinq semestres d'économie à St.Gallen et Zürich et fait pendant une année une première expérience professionnelle auprès de la société de négoce de céréales André & Cie SA à Lausanne. De 1979 à 1982, il exerce diverses fonctions comme « management trainee » dans des moulins et entreprises de négoce de céréales en Grande-Bretagne et en France. En 1983, il est engagé par Bruggmühle Goldach AG, dont il est nommé Directeur en 1991, puis délégué du Conseil d'Administration en 1993. Les tâches de Directeur général de Groupe Minoteries SA lui sont confiées à mi-2005. Suit en 2006 sa nomination à la Vice-Présidence de la Fédération des Meuniers Suisses (FMS) et, en 2008, au comité de la Fédération des industries alimentaires suisses (fiat). Il n'exerce aucun mandat politique ni mandat d'administrateur externe.

— JEAN-MICHEL BLASER

Membre de la Direction*

Responsable processus Logistique

Citoyen suisse, 1966

CFC Mécanicien

Après deux années passées en Amérique Latine, il entre aux Minoteries de Plainpalais SA en 1990, puis rejoint le CICR en 1992, pour deux années de missions humanitaires en Bosnie et en Angola. Dès 1995, il rejoint Minoteries de Plainpalais SA pour y développer la logistique. Il intègre le Comité de direction en 1999. De 2000 à 2003, on lui confie parallèlement la direction d'une boulangerie industrielle composée de deux unités de production. Durant cette période, il fait un post-grade HES en logistique. Entre 2002 et 2016, il s'occupe de l'intégration de la logistique suite aux diverses acquisitions de Groupe Minoteries SA. Municipal de la commune de Cerniaz de 1998 à 2011, il siège depuis mi-2016 au conseil communal de la commune de Valbroye.

Par ailleurs (voir article 3.5.2, point C, chiffre 3), le Conseil d'Administration définit les tâches / fonctions de chaque domaine de la Direction (processus). Le Directeur général a en particulier les compétences financières suivantes:

1. Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 200'000 par cas
2. Octroi de prêts jusqu'à CHF 200'000 par client
3. Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

4.0.7

Accord du Conseil d'Administration

Pour les affaires suivantes, la Direction doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'Administration:

1. Les décisions de dépenses ou d'engagements dépassant le montant unique de CHF 200'000 (exception: acquisition des matières premières n'excédant pas le courant normal)

— **JOSÉ DORTHE**

Membre de la Direction*
Responsable processus Achats
Citoyen suisse, 1976
 Diplôme de technicien en meunerie
 Brevet fédéral supérieur
 d'Agro-commerçant
 Diplôme d'économiste
 d'entreprise HES
 Diplôme fédéral de responsable achats

Dès 1996, il travaille pour divers moulins fourragers en Suisse romande. En 1999, il a l'opportunité de réaliser une expérience dans la recherche agricole appliquée à Hamilton en Nouvelle-Zélande. Dès 2002, il rejoint le groupe fenaco-LANDI, comme chef d'un groupe de LANDI, puis est nommé Directeur et ensuite administrateur-délégué dans différentes LANDI SA. Dans ses fonctions il assure la conduite de quelque 180 collaborateurs afin de développer ces entreprises sur le marché du commerce de détail, des intrants agricoles et dans la reprise de la production agricole régionale (céréales et pommes de terre). En 2017, il rejoint Groupe Minoteries SA comme adjoint du responsable approvisionnement et Système de Management Intégré (SMI). Dès le 01.04.2018, il reprend la fonction – ainsi que la responsabilité – de propriétaire du processus en question, y compris le Système de Management Intégré (SMI).

— **ROLAND DÜRRING**

Membre de la Direction*
Responsable processus Vente / Marketing Industrie
Responsable Steiner Mühle AG
Citoyen suisse, 1966
 CFC Meunier
 Diplôme de technicien en meunerie

Entre 1985 et 1990, il a occupé le poste de chef de production chez Kunz Kunath AG, Burgdorf, avant d'être nommé chef d'exploitation chez Amrein AG, Sempach-Station, fonction qu'il a exercée de 1990 à 1995. Durant huit ans, de 1995 à 2003, il a été ensuite chef de vente chez Kentaur AG, Lützelflüh. Avant de reprendre la direction de Steiner Mühle AG, Zollbrück, en avril 2012, il a été, à partir de 2003, Directeur suppléant, courtier et Key-Account Manager chez Karl Muggli AG, Hergiswil, fonctions qui l'ont amené à effectuer plusieurs séjours dans les principaux pays céréaliers de la planète. En outre, il a suivi diverses formations en cours d'emploi (économie d'entreprise/Key-Account Manager/gestion d'entreprise). Parallèlement à l'intégration réussie de Steiner Mühle AG dans la structure organisationnelle de Groupe

Minoteries SA au cours du 1^{er} semestre 2013, la responsabilité des ventes à la clientèle industrielle à l'échelon du groupe lui a été confiée.

— **TOBIAS NÄNNY**

Membre de la Direction*
Responsable processus Production
Citoyen suisse, 1974
 Maturité Type C
 CFC Meunier
 Diplôme de technicien en meunerie

Après une maturité fédérale de type C obtenue en 1994, il accomplit de 1996 à 1998 un apprentissage de meunier avec l'obtention d'un CFC. Il part ensuite travailler en Australie durant trois ans et acquiert de l'expérience professionnelle. À son retour en Suisse, il suit les cours de l'École suisse de meunerie d'octobre 2001 à mars 2002 et obtient son diplôme de technicien en meunerie. La même année, il est engagé par Bühler AG, à Uzwil, qui l'envoie à l'étranger comme technologue pour mettre en service des moulins et des installations de traitement thermique de la farine. De 2006 à 2009, Bühler AG le délègue à Paris. En 2009, il reprend la Direction du centre de formation en meunerie d'Uzwil. Il fait son entrée chez Groupe Minoteries SA le 01.08.2019 où il reprend un an plus tard la responsabilité du processus Production.

— **BLAISE SIMON**

Membre de la Direction*
Responsable processus Finances / Services de Support
Citoyen suisse, 1970
 Diplôme de commerce
 Brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité

Pendant deux ans, il est conseiller clientèle des personnes physiques et morales auprès de la Bâloise Assurances et ensuite comptable, puis chef comptable au sein d'une vitrerie, miroiterie puis dans une entreprise de la construction, démolition, génie-civil durant trois ans. De 1997 à 2002, il est comptable chez Nestec SA et plus particulièrement dans le Centre de Recherche Nestlé à Vers-chez-les-Blancs. Il entre au CHUV (Centre Hospitalier Universitaire Vaudois) comme responsable d'un groupe support et suit intégralement les cours du soir en vue d'obtenir un diplôme en finances et controlling. Depuis mi-2004, il rejoint Groupe Minoteries SA comme responsable finances et comptabilité pour ensuite être promu Directeur financier dès mars 2008.

Dès cette année, il est également Directeur informatique et depuis 2011, responsable LBA.

— **MARCEL WÄCHTER**

Membre de la Direction*
Responsable processus Vente / Marketing Suisse alémanique
Responsable Bonvita AG
Citoyen suisse, 1969
 CFC Constructeur d'appareils industriels
 CFC Meunier
 Diplôme de technicien en meunerie
 Diplôme de spécialiste en marketing (SAWI)

Après avoir suivi une formation technique de base de monteur de moulins pendant quatre ans, il fait un apprentissage de meunier. Par la suite, il dirige la transformation de moulins et suit, parallèlement à l'exercice de ses fonctions, une formation commerciale. En 1994/1995, il suit les cours de l'École suisse de meunerie de St.Gallen. En 1997, il commence son activité dans le secteur des ventes d'Intermill AG, Schöftland, dont il reprend la Direction des ventes après avoir accompli une formation en marketing en cours d'emploi. Il reprend en 2004 la Direction d'Intermill AG et il est responsable de l'unité d'affaires Vente/Marketing en Suisse alémanique depuis juillet 2005. A mi-2012, il devient également responsable des ventes de Bonvita AG.

— **JACQUES YERLY**

Membre de la Direction*
Responsable processus Vente / Marketing Suisse latine
Citoyen suisse, 1959
 CFC Boulanger-Pâtissier
 Diplôme fédéral de représentant et agent de commerce

À la fin de son apprentissage, il suit une formation dans la vente au sein de l'entreprise Suter Viandes SA à Villeneuve. En 1989, il est engagé comme conseiller de ventes auprès de Minoteries de Plainpalais SA à Genève, puis comme chef de ventes. En juin 2006, il est nommé Directeur de l'unité d'affaires Mino-Farine pour la Suisse latine. Lorsqu'il vivait à Treyvaux, il a exercé la fonction de conseiller communal. Il est secrétaire/caissier de la SMSR (Société des Meuniers de la Suisse Romande) et Vice-Président de la F.A.I.R. (Fédération des Agents Indépendants et Représentants) pour la section Fribourg.

*selon Registre du Commerce (Moudon)

— BERNHARD AUGSBURGER

Membre de la Direction*
Président et gérant
de Gebr. Augsburger AG,
Rhonemühle Naters
jusqu'au 30.06.2020**
Citoyen suisse, 1956
Maturité Type B

Licence en Droit et Economie
à l'Université de Bern
Diplôme de technicien en meunerie
Schweizerische Müllereifachschule
à St. Gallen

Après un séjour linguistique à Berkeley/USA (1983) ainsi qu'une formation à l'Ecole Nationale Supérieure de Meunerie et des Industries Céréalières à Paris (1984), il est nommé Directeur et Président du Conseil d'Administration de Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters en 1985. En 1997, il a été nommé premier Président de l'Association Pain de Seigle Valaisan AOP dont il accompagne l'évolution depuis plusieurs années comme membre du comité. En tant que membre remplaçant du comité de la Fédération des Meuniers Suisses de 1999 à 2017, il siégea dans la commission paritaire des meuniers/boulangers, ainsi qu'au comité de «www.painsuisse.ch» où il représente encore aujourd'hui les intérêts de la meunerie. Dès 2005, il a pris la Direction et la Présidence du Conseil d'Administration de Augsburger Immobilien AG et dès 2006 il est Vice-Président de la SMSR (Société des Meuniers de la Suisse Romande). Il n'exerce aucun mandat politique. **Il a pris sa retraite le 30.06.2020.**

— JÜRIG HÄFELI

Membre de la Direction*
Responsable processus Production
jusqu'au 31.07.2020
Citoyen suisse, 1955
Diplôme de technicien en meunerie

Après sa formation technique de base de monteur de moulins et plusieurs séjours à l'étranger dans le cadre de ses activités chez Bühler AG à Uzwil, il rejoint Bruggmühle Goldach AG en 1978. En sa qualité de chef meunier et de chef d'exploitation, il était responsable non seulement de la production, mais également de la construction de nouveaux silos à farine, de l'amélioration du rendement du moulin, de la transformation du système de commandes ainsi que de l'introduction des systèmes de gestion de

la qualité ISO 9001, HACCP et BRC. Depuis 2002, il est en charge de la coordination/centralisation des différents sites de production. En juillet 2005, on lui a confié la responsabilité générale de la production, du service technique et des projets de Groupe Minoteries SA. **Il a pris sa retraite le 31.07.2020.**

4.3

NOMBRE DE FONCTIONS ADMISES

L'extrait de l'article 26, paragraphe b, des statuts, citation:

«Aucun membre de la Direction ne peut détenir de mandats supplémentaires dans des sociétés cotées et plus de 7 mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées d'une certaine importance.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait: www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

4.4

CONTRATS DE MANAGEMENT

GMSA n'a pas attribué de responsabilité de management à des tiers durant l'exercice.

5.0

Rémunérations, participations et prêts

5.1

CONTENU ET PROCÉDURE DE FIXATION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES PROGRAMMES DE PARTICIPATION

Ce point est traité exclusivement dans le rapport de rémunération (pages 71 à 73).

Le lien suivant permet de consulter le rapport:

www.gmsa.ch/fileadmin/2021/rg/04/20/Rapport_de_Gestion/71/index.html

5.2.1

Rémunérations liées aux résultats

Article 34 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

5.2.2

Prêts, crédits et prestations de prévoyance aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction

Il n'existe aucun prêt, crédit ou prestation de prévoyance accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration et de la Direction.

5.2.3

Vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations

Article 11 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

6.0

Droits de participation des actionnaires

6.1

LIMITATION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DE VOTE

6.1.1, 6.1.3 et 6.1.4

Limitation et représentation des droits de vote

Voir point 2.6 de la Corporate Governance.

6.1.5

Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale

Ne diffère pas de la loi art. 689 al. 2 CO.

Article 19 al. 1 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

6.1.6

Instructions au représentant indépendant et vote électronique

Il n'existe pas de dispositions statutaires relatives aux instructions au représentant indépendant et concernant le vote électronique.

6.2

QUORUMS STATUTAIRES

Semblable aux articles 703 et 704 CO. Aucune dérogation statutaire.

6.3

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de la réunion, par publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, une convocation par courrier simple étant également adressée, vingt jours au moins avant la date de la réunion, à chacun des actionnaires ou des usufruitiers inscrits sur le registre des actions de la société. Un ou plusieurs actionnaires, représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Cette demande doit être faite par pli recommandé. La demande doit indiquer le but et l'objet, point par point, de la convocation. Le Conseil d'Administration devra alors convoquer l'Assemblée générale dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande.

6.4

INSCRIPTIONS À L'ORDRE DU JOUR

Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'Administration ou des actionnaires qui

*selon Registre du Commerce (Moudon)

**selon Registre du Commerce (Brigue-Glis)

ont demandé la convocation de l'Assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, conformément à l'article 15 al. 2 et 3 des statuts. Des actionnaires représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, ou représentant des actions totalisant une valeur nominale de un million de francs, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire. La demande doit être faite par pli recommandé au Conseil d'Administration pour la fin mars de l'année en cours de laquelle l'Assemblée générale a lieu. Elle doit indiquer les objets à porter à l'ordre du jour.

6.5

INSCRIPTIONS AU REGISTRE DES ACTIONS

Seront prises en considération les inscriptions au registre des actions effectuées jusqu'à 14 jours avant l'Assemblée générale. Passé ce délai, une dérogation peut être octroyée par demande écrite au registre des actions de GMSA. Cette demande sera ensuite soumise au Conseil d'Administration pour décision.

7.0

Prises de contrôle et mesures de défense

7.1

OBLIGATION DE PRÉSENTER UNE OFFRE

Les statuts de GMSA ne contiennent pas de clause d'opting up ou d'opting out. Ainsi, les dispositions de l'art. 135 de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) relatives au seuil légal de 33 ⅓% des droits de vote pour présenter une offre publique d'achat sont applicables.

7.2

CLAUSES RELATIVES AUX PRISES DE CONTRÔLE

La Direction de l'entreprise n'a pas conclu d'accords contractuels spéciaux pour se protéger contre une OPA hostile.

8.0

Organe de révision

8.1

DURÉE DU MANDAT DE RÉVISION ET DURÉE DE LA FONCTION DU RÉVISEUR RESPONSABLE

L'organe de révision est élu pour une année lors de l'Assemblée générale et le réviseur responsable est en charge du mandat pour une durée maximale de sept ans.

8.1.1

Début du mandat de révision en cours

PricewaterhouseCoopers SA est le réviseur de GMSA depuis 1996. L'inscription au registre du commerce a eu lieu le 10 octobre 1995 (FOSC 214, page 5588). PricewaterhouseCoopers SA est l'organe de révision des principales sociétés du groupe.

8.1.2

Entrée en fonction du réviseur responsable du mandat de révision en cours

Depuis 2017, le réviseur responsable du mandat de révision est M. Philippe Tzaud.

8.2

HONORAIRES DE RÉVISION

Le total des honoraires de révision payé à PricewaterhouseCoopers SA s'élève à CHF 161'500 hors TVA pour l'exercice 2020.

8.3

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Le total des honoraires additionnels, principalement dans des projets fiscaux, payés à PricewaterhouseCoopers SA s'élève à CHF 42'685 hors TVA pour l'exercice 2020.

8.4

INSTRUMENTS D'INFORMATION SUR L'ORGANE DE RÉVISION EXTERNE

L'évaluation des auditeurs externes est faite par le Conseil d'Administration. L'ampleur des travaux exécutés et les constatations émises sont rapportées au Conseil d'Administration lors de la deuxième séance de l'année à laquelle participe la révision externe. Ce reporting comprend également les recommandations de l'organe de révision, l'évaluation du système de gestion des risques et l'évaluation du SCI (Système de Contrôle Interne).

Le Conseil d'Administration examine ainsi l'indépendance et la performance de l'organe de révision afin de pouvoir émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision.

8.4.1

Indépendance

Il n'existe aucune dépendance directe – ou indirecte – entre la société, respectivement les représentants au niveau stratégique/opérationnel et l'organe de révision.

8.4.2

Prestation et honoraires

Les prestations de l'organe de révision, ainsi que ses honoraires bien entendu, sont évaluées une fois par année par le Conseil

d'Administration sur la base du rapport d'audit et des recommandations écrites/orales correspondantes à la suite de la deuxième séance du Conseil d'Administration. Des comparaisons avec d'autres principaux prestataires sont également effectuées périodiquement.

9.0

Politique d'information

9.1

RAPPORTS FINANCIERS

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le rapport de gestion au 31 décembre, diffusé en avril et le rapport intermédiaire au 30 juin, diffusé en septembre. Tous deux, publiés en français et en allemand, sont envoyés sur demande à l'ensemble des actionnaires ainsi qu'à divers partenaires et font l'objet d'un communiqué de presse. Ces communiqués peuvent être consultés en tout temps sur le site Internet de GMSA (www.gmsa.ch) dans la rubrique «Actualités et Médias».

9.2

PUBLICITÉ ÉVÉNEMENTIELLE

GMSA diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les événements extraordinaires qui influencent d'une manière significative la vie de l'entreprise et la marche de ses affaires. En conformité avec le règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange, les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site Internet de l'entreprise (www.gmsa.ch/inscription-aux-communiqués-de-presse) afin de recevoir systématiquement par e-mail les informations publiées (système push&pull).

Des données à destination spécifiquement des investisseurs sont également fournies au chapitre «Relations investisseurs» du site Internet de GMSA et la Corporate Governance est, quant à elle, mentionnée dans la rubrique «Notre groupe».

9.3

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le groupe transmet également à ses actionnaires les informations suivantes:

- La date de l'Assemblée générale est communiquée au début de l'année courante sur le site Internet de l'entreprise.
- L'ordre du jour et les propositions du Conseil d'Administration sont publiés dans la FOSC au moins 20 jours avant l'Assemblée générale et sont envoyés à chaque actionnaire.

9.4

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Groupe Minoteries SA
Secrétariat de la Direction générale
Tél.: +41 26 668 52 16
E-mail: presse@gmsa.ch

9.5

CALENDRIER FINANCIER

Avril 2021

Publication du rapport de gestion 2020
Communiqué des résultats 2020

25 mai 2021

Assemblée générale ordinaire au siège social

31 mai 2021

Paiement du dividende
(soumis à l'approbation de l'AG)

Septembre 2021

Publication du rapport intermédiaire
au 30 juin 2021
Communiqué des résultats au 30 juin 2021

Le lien suivant permet de consulter le calendrier financier:

www.gmsa.ch/calendrier-financier

9.6

SIÈGE SOCIAL

Groupe Minoteries SA
Route des Moulins 31
Case postale 68
1523 Granges-près-Marnand
(Commune de Valbroye / VD)

Rapport de rémunération 2020

Le Conseil d'Administration, se fondant sur les articles 13 et suivants de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ci-après : « ORAb »), sur l'art. 663bbis CO, les réglementations du SIX Swiss Exchange et sur le Code suisse de Bonne Pratique, édicte le rapport de rémunération suivant :

A. Introduction

Le succès de GMSA repose sur les valeurs-clés suivantes :

- Valeur ajoutée pour nos clients, collaborateurs et fournisseurs
- Innovation
- Collaboration en partenariat dans la recherche de solutions communes
- Produits et services de qualité
- Rentabilité à long terme et durabilité
- Engagement écologique et social

Ainsi que sur les valeurs-clés humaines suivantes :

- Le Client d'abord
- La communication
- L'esprit d'équipe
- L'engagement, la motivation
- La confiance et le respect mutuel
- L'équité des conditions de travail de l'ensemble des collaborateurs
- La responsabilité sociale

Ainsi, la politique de rémunération de GMSA a été élaborée dans le but d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs talents. Le principe de cette approche est de récompenser les individus en fonction de la performance de l'individu et les résultats du groupe.

B. Gouvernance et compétences

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité globale de la définition des prin-

cipes de rémunération en usage au sein de GMSA qui sont les suivants :

- L'Assemblée générale vote annuellement sur la rémunération du Conseil d'Administration et de la Direction perçue directement ou indirectement de GMSA.
- Conformément à l'art. 12 des statuts de GMSA, l'Assemblée générale vote séparément sur les montants globaux accordés au Conseil d'Administration et à la Direction. Le vote de l'Assemblée générale a un caractère contraignant.

Les modalités du vote sont les suivantes :

- L'Assemblée générale décide de manière prospective du montant global maximal de la rémunération fixe du Conseil d'Administration et de la Direction ainsi que de la rémunération variable de la Direction pour la période s'écoulant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. Elle vote séparément sur le montant global maximal de la rémunération fixe et sur celui de la rémunération variable.
- Lorsque le montant global décidé par l'Assemblée générale pour la rémunération de la Direction ne suffit pas pour couvrir la rémunération d'un ou de membre(s) de la Direction nouvellement nommé(s) après le vote sur les rémunérations, un montant complémentaire de 30 % du montant global décidé peut être utilisé par le Conseil d'Administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- L'Assemblée générale a la faculté de décider une rémunération variable

supplémentaire pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction pour l'exercice écoulé.

C. Comité de rémunération

Le Comité de rémunération est composé du Président et de deux autres membres du Conseil d'Administration.

Conformément aux articles 11 ch. 3 et 35 des statuts, chaque membre est élu individuellement parmi les membres du Conseil d'Administration par l'Assemblée générale. Leur mandat prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes :

- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le présent rapport de rémunération

Au 31.12.2020, le Comité de rémunération était composé de Pierre-Marcel Revaz, Dominique Amaudruz Guiramand et Emmanuel Séquin.

D. Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

1.0 SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION MIS EN PLACE

Les rémunérations du Conseil d'Administration sont déterminées par le Conseil de

rémunération une fois par année. Elles sont composées d'une partie fixe et de frais versés en fonction des présences. En 2020, deux (2) séances du comité de rémunération (durée 3 heures par séance) ont eu lieu.

1.1 PROGRAMME DE PARTICIPATION

GMSA ne prévoit pas de programme de participation pour le Conseil d'Administration.

1.2 CONSULTANT EXTERNE POUR LA DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION

GMSA ne fait pas appel à des consultants externes pour déterminer la rémunération du Conseil d'Administration.

2.0 RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES EN 2020 AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(en milliers de francs suisses)

Membres	Base en net	Frais	2020	Charges sociales 2020	2019	Charges sociales 2019
Revaz Pierre-Marcel, Président	78	16	94	5	79	4
Amaudruz Guiramand Dominique, Vice-Présidente	44	12	56	3	44	2
Amaudruz Michel	–	–	–	–	47	2
Amaudruz Céline	28	7	35	3	24	2
Bersier Rémy	28	7	35	3	30	3
Grichting Pierre-Alain	28	7	35	–	31	–
Séquin Emmanuel	33	9	42	3	31	3
Sunier François	28	6	34	3	30	2
Veillon Pierre-François *	14	4	18	1	31	1
Total	281	68	349	21	347	19

Autres prestations à des parties liées	2020	2019
Location place de stockage payée à Recovis Immobilier SA, Saillon	4	3

3.0 PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR LES MEMBRES NON EXÉCUTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LEURS PROCHES AU 31.12.2020

(en milliers de francs suisses)

* Changement dans le cadre familial.

** Monsieur Pierre-François Veillon n'est plus administrateur depuis l'Assemblée générale du 19 juin 2020.

Membres	Actions	2020 en %	Actions	2019 en %
Amaudruz Céline et famille	30'249	9.17	31'047	9.41
Bersier Rémy	5'228	1.58	5'228	1.58
Grichting Pierre-Alain	10	0.00	1	0.00
Revaz Pierre- Marcel, Président	103	0.03	73	0.02
Séquin Emmanuel et famille *	6'100	1.85	8'130	2.46
Sunier François	250	0.08	250	0.08
Veillon Pierre-François **	–	–	20	0.01
Total	41'940	12.71	44'749	13.56

4.0 PRÊTS

Il n'existe aucun prêt accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration.

E. Principes de rémunération pour les membres de la Direction

1.0 PRINCIPES

Le montant de la rémunération variable de la Direction est fixé en mars par le Comité de rémunération.

Cette rémunération variable est composée de deux éléments principaux. Le premier est basé sur les indicateurs financiers majeurs, en premier lieu le bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA), le bénéfice d'exploitation (EBIT) et le résultat net du groupe.

Le second élément servant à la fixation du montant de la rémunération variable est évalué/comparé chaque année sur la base des critères suivants: réussite et engagement personnel, contexte économique, conditions conjoncturelles de la branche, part de marché de l'entreprise et position du groupe dans le contexte général de la meunerie suisse et, tout spécialement, capacité d'adaptation de GMSA à l'évolution des conditions concurrentielles. La rémunération variable ne peut dépasser plus de 50% le salaire de base annuel.

Dans l'hypothèse où GMSA ne réalise pas de bénéfice d'exploitation positif (EBIT),

il n'y aurait en principe pas d'enveloppe variable. Le Comité de rémunération se réserve le droit, toutefois, d'allouer une enveloppe complémentaire variable.

Autre rémunération/prestation

GMSA prend en charge le financement, l'assurance et coûts d'entretien d'un véhicule à la disposition de chaque membre de la Direction.

GMSA n'attribue pas de prêts et ne dispose pas de programme de participation.

1.1 PROGRAMME DE PARTICIPATION

GMSA ne prévoit pas de programme de participation pour le Comité de direction.

1.2 CONSULTANT EXTERNE POUR LA DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION

GMSA ne fait pas appel à des consultants externes pour déterminer la rémunération du Comité de direction.

2.0 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La rémunération globale est constituée des trois éléments suivants:

- Salaire de base annuel
- Rémunération variable (enveloppe liée

aux résultats du groupe et/ou enveloppe complémentaire variable)

- Prime jubilaire tous les 5 ans

3.0 CONTRATS DE TRAVAIL ET INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT

Les membres de la Direction (excepté le Directeur général) sont soumis à un préavis applicable de six mois.

Au cours de cette période, ils continuent à avoir droit à leur salaire de base annuel et à leur rémunération variable pour autant que le membre de la Direction soit sous contrat au 31 décembre. Il n'existe aucune disposition prévoyant une indemnité de licenciement ou de départ en cas de prise de contrôle par une autre entreprise («parachutes dorés»).

4.0 BENCHMARKING

En fonction de l'environnement du domaine d'activité, avec une considération particulière des conditions du 1^{er} échelon de transformation dans l'économie agricole suisse.

5.0 RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES EN 2020 AUX MEMBRES DE LA DIRECTION

La rémunération globale versée aux membres de la Direction en 2020 est décrite dans le tableau ci-dessous.

5.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION (en milliers de francs suisses)

Membres	Base en brut	Bonus brut	Frais	Bonus %	2020	C.S.* 2020	2019	C.S.* 2019
Total	1'833	423	25	18.54	2'281	633	2'298	638

*C.S. = Charges sociales

6.0 RÉMUNÉRATION TOTALE LA PLUS ÉLEVÉE PERÇUE PAR UN MEMBRE DE LA DIRECTION

Membres	Base en brut	Bonus brut	Frais	Bonus %	2020	C.S.* 2020	2019	C.S.* 2019
Marc Müller, DG	403	162	–	28.67	565	166	597	167

*C.S. = Charges sociales

7.0 PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR LES MEMBRES DE LA DIRECTION ET LEURS PROCHES

*Monsieur Jürg Häfeli n'est plus membre de la Direction depuis sa retraite prise le 31 juillet 2020. Il est remplacé par Monsieur Tobias Nänny.

Membres	Actions	2020 en %	Actions	2019 en %
Blaser Jean-Michel	2	0.00	2	0.00
Dorthe José	–	–	10	0.00
Häfeli Jürg* et famille	–	–	172	0.05
Müller Marc et famille	–	–	1	0.00
Nänny Tobias	10	0.00	–	–
Yerly Jacques	40	0.01	40	0.01
Total	52	0.01	225	0.07

8.0 PRÊTS

Il n'existe aucun prêt accordé aux membres non exécutifs du Conseil.

Rapport sur le rapport de rémunération

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Groupe Minoteries SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) contenues dans les parties D et E du rapport de rémunération (pages 72 à 73).

Responsabilité du Conseil d'Administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'Administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des

risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Groupe Minoteries SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

